

RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Année 2019

Vu, pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du.....25/06/2020.....
A Castelsarrasin, le.....26/06/2020.....
Le Président



Le présent rapport est rédigé en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le décret n°2015-1827 du 30 novembre 2015.

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2019	3
LES PRINCIPALES ACTIONS PROJETEES EN 2020	4
LES CHIFFRES-CLES 2019.....	5
INDICATEURS TECHNIQUES.....	6
1. Territoire desservi et compétences exercées	6
1.1. Territoire desservi	7
1.2. Population intercommunale	7
1.3. Compétences exercées	11
2. La collecte des déchets	11
2.1. Population desservie par la collecte en régie	11
2.2. Population desservie par la collecte en prestation	12
2.3. Organisation de la Pré-collecte	16
1.2. Collecte en porte à porte	21
1.3. Collecte en points d'apport volontaire	24
3. Traitement des déchets	24
3.1. SIRTOMAD	24
3.2. Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)	25
3.3. Centre de tri	25
3.4. Centre d'enfouissement	26
3.5. Traitement des déchets verts	26
3.6. Traitement du verre	27
3.7. Traitement des textiles	27
3.8. Traitement des encombrants et des DEEE	28
4. Déchetteries	28
4.1. Population desservie par les déchetteries	29
4.2. Localisation des déchetteries et déchets acceptés	31
4.3. Fréquentation des déchetteries	32
4.4. Destination, traitement et tonnages des déchets	37
5. Amélioration tri et réduction des déchets	37
5.1. Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	37
5.2. Réduction des déchets à la source	40
6. Personnels et matériels mobilisés pour assurer la collecte des déchets	41
7. Les usagers et le service	42
8. Evolution des tonnages et des ratios	42
9. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	46

9.1. Actions environnementales :	46
9.2. Actions liées aux conditions de travail :	46
INDICATEURS FINANCIERS	47
1. Compte administratif	47
2. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service déchets	48
3. Approche analytique des coûts	50
4. Modalités de financement	52
4.1. Redevance Spéciale	52
4.2. TEOM	52
4.3. La vente de composteurs	54
5. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat ..	55
6. Les principales dépenses d'investissement	56
PERSPECTIVES 2019.....	57
1. Actions déjà réalisées en 2020	57
2. Actions à réaliser en 2020	57

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2019

Actions	Pilote	Avancement
Convention avec les producteurs non ménagers en vue de la redevance spéciale	CCTC	Janvier – Juin 2019
Mise en place de la filière des déchets chimiques avec Eco DDS à la déchetterie de la Biarne	CCTC	Mars 2019
Inspection de la déchetterie de Saint Béart par la DREAL	DREAL	Mars 2019
Renouvellement du marché de collecte pour les communes de Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple et changement de prestataire	CCTC	1er avril 2019
Mise en place d'un logiciel de gestion du parc de bacs	CCTC	Avril 2019
Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Collecte Innovante et solidaire » sur le verre	SIRTOMAD	Avril 2019
Vente de 2 bennes à ordures réformées	CCTC	Mai et Juin 2019
Renouvellement du marché de bacs à déchets	CCTC	Mai 2019
Révision des tarifs de redevance spéciale et des déchetteries pour les professionnels	CCTC	Juin 2019
Renouvellement d'une benne à ordures ménagères	CCTC	Juin 2019
Collecte expérimentale des petits équipements électriques et électroniques en Bornes de proximité	SIRTOMAD	Juin 2019
Renouvellement du marché de traitement des déchets verts	CCTC	Juillet 2019
Lancement de la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers	CCTC	1er juillet 2019
Aménagement d'une aire de lavage au quai de transfert	CCTC	Septembre 2019
Etude de conteneurisation individuelle sur la commune de Moissac	CCTC	Novembre 2019
Campagne de sensibilisation sur le respect des jours de collecte dans le centre-ville de Moissac	SIRTOMAD	Novembre 2019
Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'optimisation des déchetteries – année 1	CCTC	Décembre 2019
Candidature à l'appel à projet régional sur les biodéchets	SIRTOMAD	Décembre 2019

LES PRINCIPALES ACTIONS PROJETEES EN 2020

Actions	Pilote	échéance
Maintien de la continuité de services lors de la crise sanitaire	CCTC	Mars à Juin 2020
Mise en place d'un marché d'entretien des véhicules poids lourds	CCTC	Mai 2020
Déploiement du système Cliiink de récompense du geste de tri du verre	SIRTOMAD	Juin 2020
Diagnostics bio déchets	SIRTOMAD	Juin 2020
Renouvellement du marché de traitement d'encombrants	CCTC	Juillet 2020
Mise en place d'un marché de traitement pour les déchets chimiques	CCTC	Juillet 2020
Projet de service Déchets	CCTC	Septembre 2020
Optimisation des tournées de collecte	CCTC	Septembre 2020
Travaux d'optimisation des déchetteries – année 1	CCTC	Septembre 2020

LES CHIFFRES-CLES 2019

13 531 T	quantité de déchets produits par la CCTC sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
4,36 M€ TTC (investissement compris)	engagés par la CCTC pour la collecte et le traitement des déchets produits sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
4,51 M€ TTC (investissement compris)	engagés par la CCTC pour la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal
3 910 731 €	montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue en 2019
247 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les ordures ménagères sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
49 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les collectes sélectives hors verre sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
26 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour le verre sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
198 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les déchetteries sur l'ensemble du territoire intercommunal
545 kg/hab/an	production total de déchets en kg/hab/an sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)

1. Territoire desservi et compétences exercées

1.1. Territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Terres de Confluences a fusionné avec la Communauté de communes Sère Garonne Gimone et s'est étendue aux communes de La Ville Dieu du Temple et de Saint-Porquier, pour former la **Communauté de communes Terres des Confluences**. Elle est dénommée ci-après la CCTC.

C'est le 3^{ème} ensemble intercommunal du département de Tarn et Garonne après la Communauté d'agglomération de Montauban et la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne. Elle compte 22 communes membres et une population de 41 983 habitants.

Cette collectivité assure depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble de son territoire.

La CCTC se localise en Région Occitanie, à l'ouest du département du Tarn et Garonne. Ce territoire se caractérise par un positionnement géographique assez privilégié. Desservi notamment par l'A62, il se situe à 68 km de la capitale régionale, Toulouse (soit 50 mn de trajet), à 22 kilomètres de Montauban (soit 24 mn) et 52 km d'Agen (soit 33 mn).



Cartes de situation de la CCTC

Le territoire desservi s'étend sur environ 451 km².

En raison de la fusion des intercommunalités, le territoire, le nombre d'habitants, la population desservie ont changé en 2017. Les chiffres pour les années précédentes n'existent pas pour cette nouvelle intercommunalité ou un périmètre comparable.

Pour 2016, les chiffres sont consultables sur les rapports annuels de la Communauté de communes Terres de Confluences et du SIRTOMAD à l'échelle des anciens territoires.

1.2. Population intercommunale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le compte administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale pour le compte administratif 2018 (décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018). Les populations choisies pour les années précédentes suivent la même règle.

Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population	Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population
Angeville	243	0,6%	Labourgade	183	0,4%
Boudou	744	1,8%	Lafitte	236	0,6%
Castelferrus	474	1,1%	La Ville-Dieu-du-Temple	3 233	7,7%
Castelmayran	1 219	2,9%	Lizac	519	1,2%
Castelsarrasin	14 416	34,3%	Moissac	12 990	30,9%
Caumont	329	0,8%	Montaïn	109	0,3%
Cordes-Tolosannes	360	0,9%	Montesquieu	782	1,9%
Coutures	103	0,2%	Saint-Aignan	421	1,0%
Durfort-Lacapelette	952	2,3%	Saint-Arroumex	158	0,4%
Fajolles	99	0,2%	Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 287	5,4%
Garganvillar	697	1,7%	Saint-Porquier	1 429	3,4%
			Total	41 983	100 %

1.3. Compétences exercées

L'intervention de la CCTC pour la Collecte et le Traitement des déchets relève d'une compétence obligatoire en application des dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux derniers statuts de la CCTC approuvé par arrêté préfectoral n°82-2019-05-06-001 de mai 2019.

Cette compétence est exercée par la CCTC sur le territoire de ses vingt-deux communes membres pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées, les déchets verts, les encombrants et les déchetteries.

La mise en œuvre de cette compétence est réalisée directement en régie ou par la mise en œuvre de conventions de prestations de services ou d'adhésions à d'autres regroupements intercommunaux.

Communes de la CCTC	Collecte	Traitement	Déchetterie
<u>18 communes :</u> Angeville Boudou Castelferrus Castelmayran Castelsarrasin Caumont Cordes-Tolosannes Coutures Fajolles Garganvillar Labourgade Lafitte Lizac Moissac Montain Saint-Aignan Saint-Arroumex Saint-Nicolas-de-la-Grave	Gestion directe - régie	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS
Durfort-Lacapelette	Adhésion SIEEOM du Sud Quercy		SIEEOM + Gestion directe + Convention EMMAÜS
La Ville-Dieu-du-Temple Saint-Porquier	Gestion directe – prestation	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS+ prestation
Montesquieu	Adhésion SMEEOM Moyenne Garonne		Gestion directe + Convention EMMAÜS

La CCTC a délégué la compétence « traitement » des déchets au SIRTOMAD (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets) pour 20 communes (voir tableau ci-dessus). Ce syndicat exerce également des missions de communication sur le tri et la prévention des déchets (animations scolaires, animateurs de tri...).

Pour la commune de **Montesquieu**, la CCTC adhère au **SMEEOM Moyenne Garonne** pour la « collecte » et le « traitement » des déchets.

Pour la commune de **Durfort-Lacapelette**, la CCTC adhère au **SIEEOM du sud Quercy** pour la « collecte » et le « traitement » des déchets, ainsi que pour l'accès aux déchetteries.

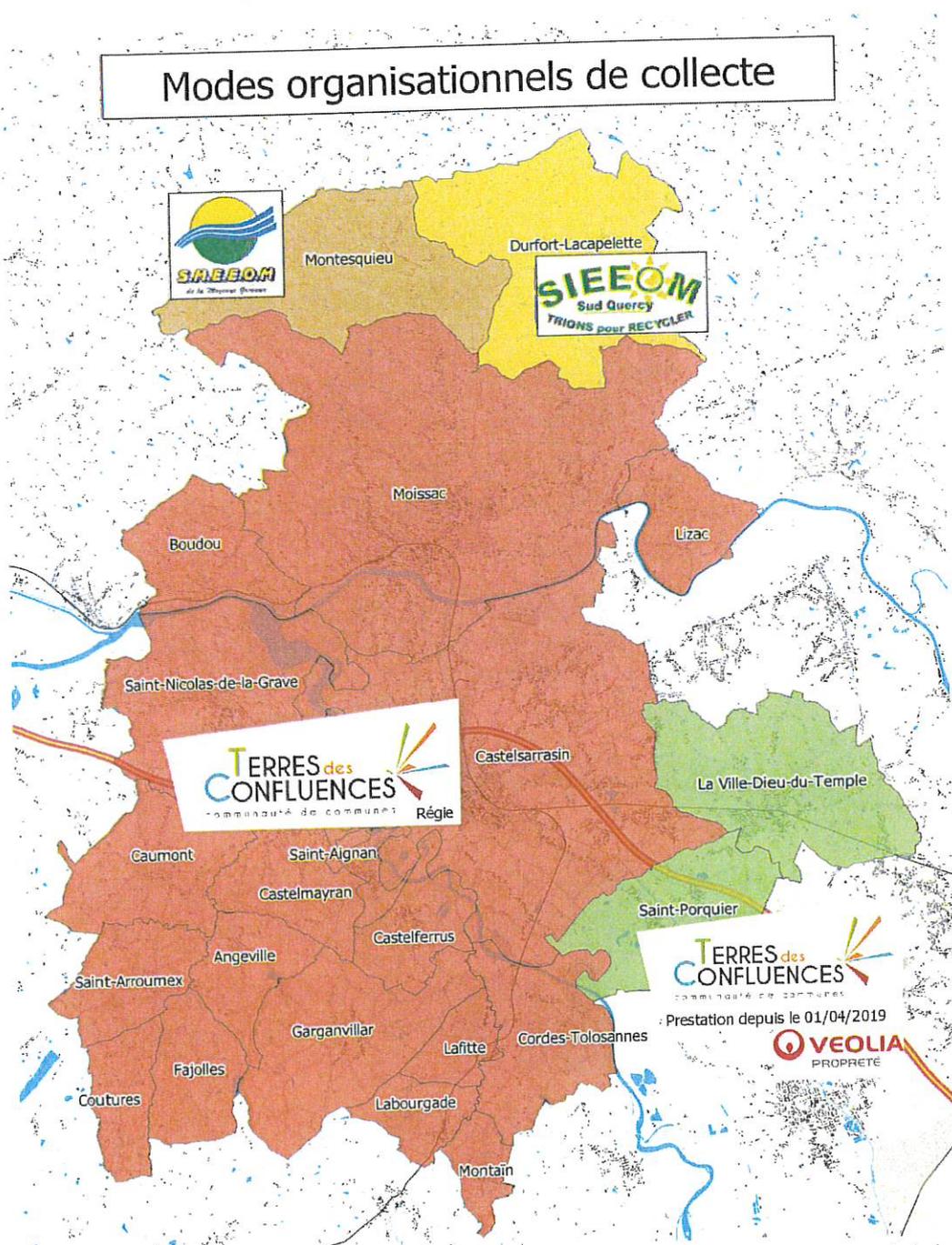
Les éléments concernant la compétence « collecte » et « traitement » pour les communes de Durfort-Lacapelette et Montesquieu sont respectivement disponibles dans les rapports annuels du SIEEOM du sud Quercy et du SMEEOM Moyenne Garonne.

Pour les communes de **La Ville-Dieu-du-Temple** et **Saint-Porquier**, la CCTC assure la « collecte » via un prestataire de service. Le « traitement » des déchets est délégué au SIRTOMAD depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les éléments concernant la compétence « traitement » pour 20 communes (voir tableau ci-dessus) rattachées au SIRTOMAD sont disponibles dans le rapport annuel de ce dernier.

Filière Compétences	OM résiduelles	Collecte sélective	Verre	Déchets verts	Encombrants
Pré - Collecte	Régie	Régie	Régie	/	/
Collecte	Régie ou prestation	Régie ou prestation	SIRTOMAD	Régie	Régie
Transfert/transport	SIRTOMAD	SIRTOMAD	/	/	/
Traitement	SIRTOMAD	SIRTOMAD	SIRTOMAD	Régie	Régie

Répartition des compétences de collecte et de traitement
des déchets pour les 20 communes rattachées au SIRTOMAD



Le service "Déchets" de la CCTC assure les missions suivantes pour 20 communes (régie + prestation

DRIMM ou Véolia) :

- la fourniture et l'entretien du matériel de pré-collecte (sacs, cabas, bacs, points d'apports volontaires),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par la DRIMM du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 et par la suite par Véolia),
- la collecte sélective des emballages recyclables (plastiques, cartons, boîtes de conserve...) ainsi que des journaux, publicités, revues et magazines (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par la DRIMM du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 et par la suite par Véolia),
- la collecte des déchets verts dans les secteurs urbains de Castelsarrasin et Moissac,
- la collecte des encombrants à domicile (par convention avec Emmaüs 82),
- la collecte des Textiles, Linge, Chaussures (TLC), en points d'apport volontaire,
- les collectes de déchets assimilés aux déchets ménagers : déchets des commerces et des déchets valorisables des zones d'activités, déchets du marché, déchets des métiers de bouche... (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par la DRIMM du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 et par la suite par Véolia),
- la communication concernant la collecte des déchets,
- la vente de composteurs,
- la gestion des 3 déchetteries intercommunales.

La collecte du verre est transférée au SIRTOMAD pour 20 communes.

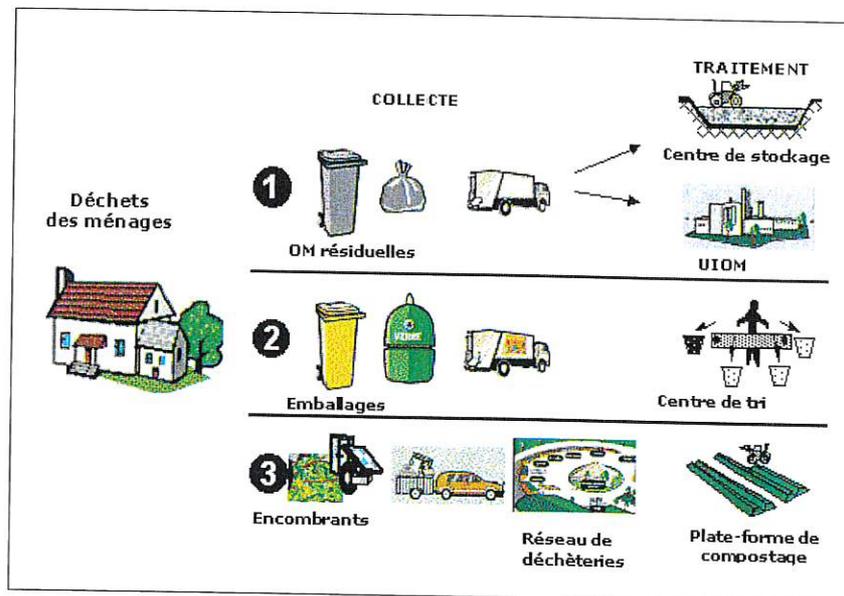


Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers

Le pouvoir de police spéciale des déchets est maintenu aux communes. Dès lors, il appartient au maire d'intervenir, lorsqu'il est prévenu de la présence de déchets présentés en dehors des conditions normales de collecte. Il doit aviser le producteur ou le détenteur des déchets des faits qui lui sont reprochés et, le cas échéant, le mettre en demeure de respecter les obligations qui lui incombent tenant à la gestion et à l'évacuation des déchets en cause.

2. La collecte des déchets

Le présent chapitre décrit l'organisation de la collecte effectuée en gestion directe par la CCTC (régie + prestation DRIMM et Véolia) sur 20 communes.

La CCTC a adopté un règlement de collecte par délibération n°09/2018-2 du 25 septembre 2018.

2.1. Population desservie par la collecte en régie

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Angeville	239	0,7 %
Boudou	727	2,1 %
Castelferrus	467	1,3 %
Castelmayran	1 202	3,4 %
Castelsarrasin	13 929	40,5 %
Caumont	324	0,9 %
Cordes-Tolosannes	353	1,0 %
Coutures	103	0,3%
Fajolles	97	0,3 %

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Garganvillar	697	2,0 %
Labourgade	183	0,5%
Lafitte	236	0,7%
Lizac	519	1,5 %
Moissac	12 990	36,5 %
Montain	109	0,3 %
Saint-Aignan	421	1,2 %
Saint-Arroumex	158	0,4 %
Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 287	6,4 %
Total	35 587	100 %

2.2. Population desservie par la collecte en prestation

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Saint-Porquier	1 429	30,7 %
La Ville-Dieu-du-Temple	3 233	69,3 %
Total	4 662	100 %

2.3. Organisation de la Pré-collecte

La CCTC est compétente en matière de pré-collecte. Elle met à disposition gratuitement les contenants de collecte adaptés à l'organisation du service :

Type de collecte	Sacs	Bacs	Point de regroupement (bacs 4 roues)	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)
Ordures ménagères		X	X	
Collecte sélective	X	X	X	
Verre				X

2.3.1. Les sacs jaunes de collecte sélective

Les sacs jaunes de collecte sélective sont destinés aux habitants qui posent directement leur sac de collecte sélective sur le trottoir et n'ont pas accès à un bac collectif ou individuel.

En 2019, la CCTC a distribué environ **14 080 rouleaux de sacs jaunes** (14 300 rouleaux en 2018).

Une distribution annuelle de sacs jaunes a été organisée :

- du 4 au 6 mars 2019 au centre culturel pour les habitants de Moissac,
- du 12 au 14 juin 2019 à la halle occitane pour les habitants de Castelsarrasin.

Les sacs jaunes pour les autres communes sont distribués par les mairies.

Un accueil permanent, tenu par les mairies, permet de distribuer les sacs jaunes aux nouveaux arrivants.

Les sacs noirs pour la collecte des ordures ménagères ne sont pas fournis par la CCTC. Ils sont à la charge de chaque habitant.

2.3.2. La gestion du parc de bacs

On dénombre environ **20 500 bacs** répartis sur le territoire (20 000 bacs en 2018), pour la collecte des ordures ménagères ou du tri issu de la collecte sélective.

La CCTC assure en régie la gestion du parc de bac à déchets. Le service dispose d'un véhicule utilitaire pour réaliser les livraisons et les interventions de réparations.

Les demandes de réparations et livraison de bacs à déchets sont réceptionnés par l'accueil de la Communauté de communes. Les interventions sont réalisées dans un délai moyen de 15 jours. Les réparations les plus courantes concernent les roues.

Quelques chiffres :

	2017	2018	2019	% évolution
Nouvelles dotations de bacs ou complément	257	257	508	98 %
Bacs échangés (changement de volume)	98	120	552	360 %
Bacs cassés et remplacés	40	115	124	8 %
Bacs réparés	22	59	100	69 %
Bacs retirés	/	/	22	/
Total des interventions	417	551	1 306	137 %

La forte augmentation du nombre de livraisons de bacs en 2019 est liée notamment à la réduction de la fréquence de collecte pour le tri sélectif de Saint-Porquier et La Ville Dieu du Temple (passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte bimensuelle). Les usagers ont été dotés de bacs de plus grande capacité pour pouvoir stocker leurs déchets recyclables entre deux collectes. Les changements de bacs pour ces deux communes représentent 522 bacs, soit 40 % des interventions de 2019.

2.3.3. Les points de regroupements

Les points de regroupement permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif dans les zones d'habitat diffus, ou pour les voies où les manœuvres des bennes à ordures ménagères sont impossibles ou dangereuses.

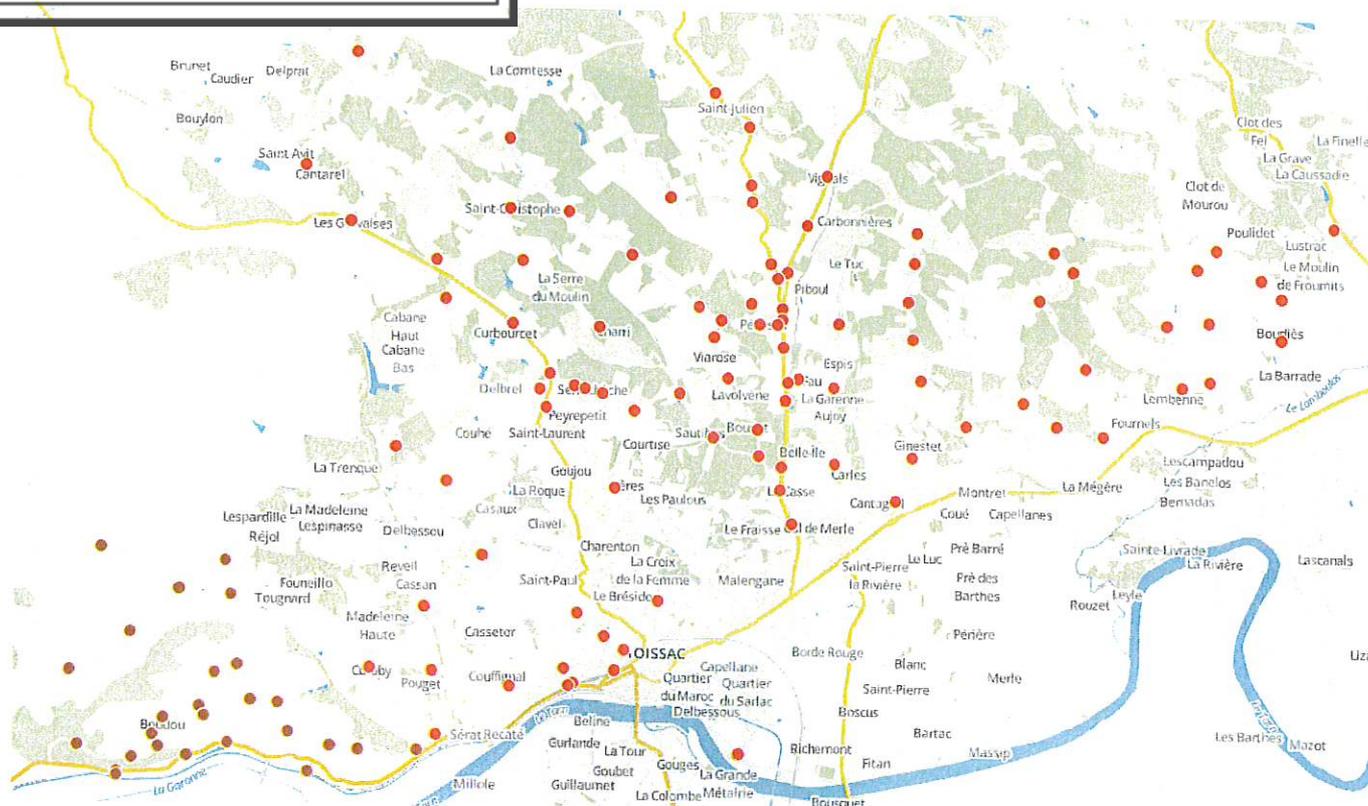
La mise en place des points de regroupement, l'entretien et le lavage des bacs sont réalisés par la CCTC.

Un cabas de tri réutilisable est fourni à chaque foyer pour le transport des emballages jusqu'au bac de regroupement.

Nom de la commune	Secteur	Nombre de points de regroupements
Angeville	Commune entière	7
Boudou	Hors bourg	25
Castelmayran	Hors routes principales	12
Caumont	Hors bourg et RD 15	11
Cordes-Tolosannes	Commune entière	16
Coutures	Commune entière	5
Fajolles	Commune entière	9
Garganvillar	Hors Bourg	21
Labourgade	Commune entière	2
Lizac	Commune entière	20
Moissac	Secteur « Campagne »	95
Montain	Commune entière	1
Saint-Arroumex	Commune entière	11
Total		235



Point de regroupement à Moissac.



Carte des points de regroupement sur les communes de Boudou et Moissac

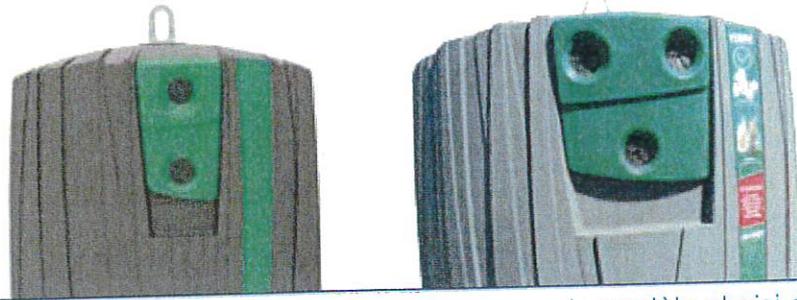
2.3.4. Les points d'apports volontaires (PAV)

Verre :

La CCTC met à disposition 147 colonnes à verre (145 en 2018) sur le territoire des 20 communes gérées directement.

Nom de la commune	Nombre d'emplacement	Nombre de PAV verre
Angeville	1	2
Boudou	2	3
Castelferrus	2	2
Castelmayran	3	4
Castelsarrasin	39	42
Caumont	1	2
Cordes-Tolosannes	4	4
Coutures	1	1
Fajolles	1	1
Garganvillar	2	3

Nom de la commune	Nombre d'emplacement	Nombre de PAV verre
Labourgade	3	3
Lafitte	2	2
La Ville-Dieu-du-Temple	8	10
Lizac	2	2
Moissac	42	47
Montain	1	1
Saint-Aignan	2	2
Saint-Arroumex	2	2
Saint-Nicolas-de-la-Grave	8	9
Saint-Porquier	2	5
Total	128	147



La CCTC continue à renouveler les colonnes par le modèle choisi en 2016.

Textile :

Les PAV pour les textiles, linge et chaussures (TLC) sont mis à disposition gracieusement à la CCTC par le Relais 82 sur l'ensemble du territoire intercommunal. D'autres structures privées reprennent également les TLC comme Emmaüs 82 ou la croix rouge.



Nom de la commune	Nombre de PAV TLC
Castelferrus	1
Castelmayran	1
Castelsarrasin	9
Caumont	1
Cordes-Tolosannes	1
Coutures	1
Fajolles	1
Garganvillar	1
La Ville-Dieu-du-Temple	1

Nom de la commune	Nombre de PAV TLC
Labourgade	1
Lafitte	1
Lizac	1
Moissac	7
Montain	1
Saint-Aignan	1
Saint-Arroumex	1
Saint-Nicolas-de-la-Grave	1
Saint-Porquier	1
Total	32

2.4. Collecte en porte à porte

2.4.1. Collecte des ordures ménagères et du sélectif

La CCTC effectuée en régie des collectes en porte à porte ou en bacs de regroupement des ordures ménagères et assimilées et des déchets recyclables.

	Collecte en sacs	Collecte en sacs et/ou en bacs	Collecte en bacs individuels	Collecte en bacs de regroupements collectifs
Fréquence	OM : 2 fois par semaine CS : 1 fois par semaine	OM : 1 fois par semaine CS : 1 fois par semaine	OM : 1 fois par semaine CS : 1 fois par quinzaine	/
Secteurs	Castelsarrasin : <i>centre-ville</i> Moissac : <i>centre-ville</i>	Boudou : <i>bourg</i> Castelferrus Castelmayran : <i>bourg et RD</i> Caumont : <i>bourg et RD</i> Garganvillar : <i>bourg</i> Lafitte Saint-Aignan Saint-Nicolas-de-la-Grave : <i>bourg</i>	Castelsarrasin : <i>hors centre-ville</i> Moissac : <i>pavillonnaire</i> Saint-Nicolas-de-la-Grave : <i>hors bourg</i> La Ville-Dieu-du-Temple <i>depuis le 1er avril 2019</i> Saint-Porquier <i>depuis le 1er avril 2019</i>	Angeville Boudou : <i>hors bourg</i> Castelmayran : <i>hors bourg et RD</i> Caumont : <i>hors bourg et RD</i> Cordes-Tolosannes Coutures Fajolles Garganvillar : <i>hors bourg</i> Labourgade Lizac Moissac : <i>Coteaux</i> Montaïn Saint-Arroumex

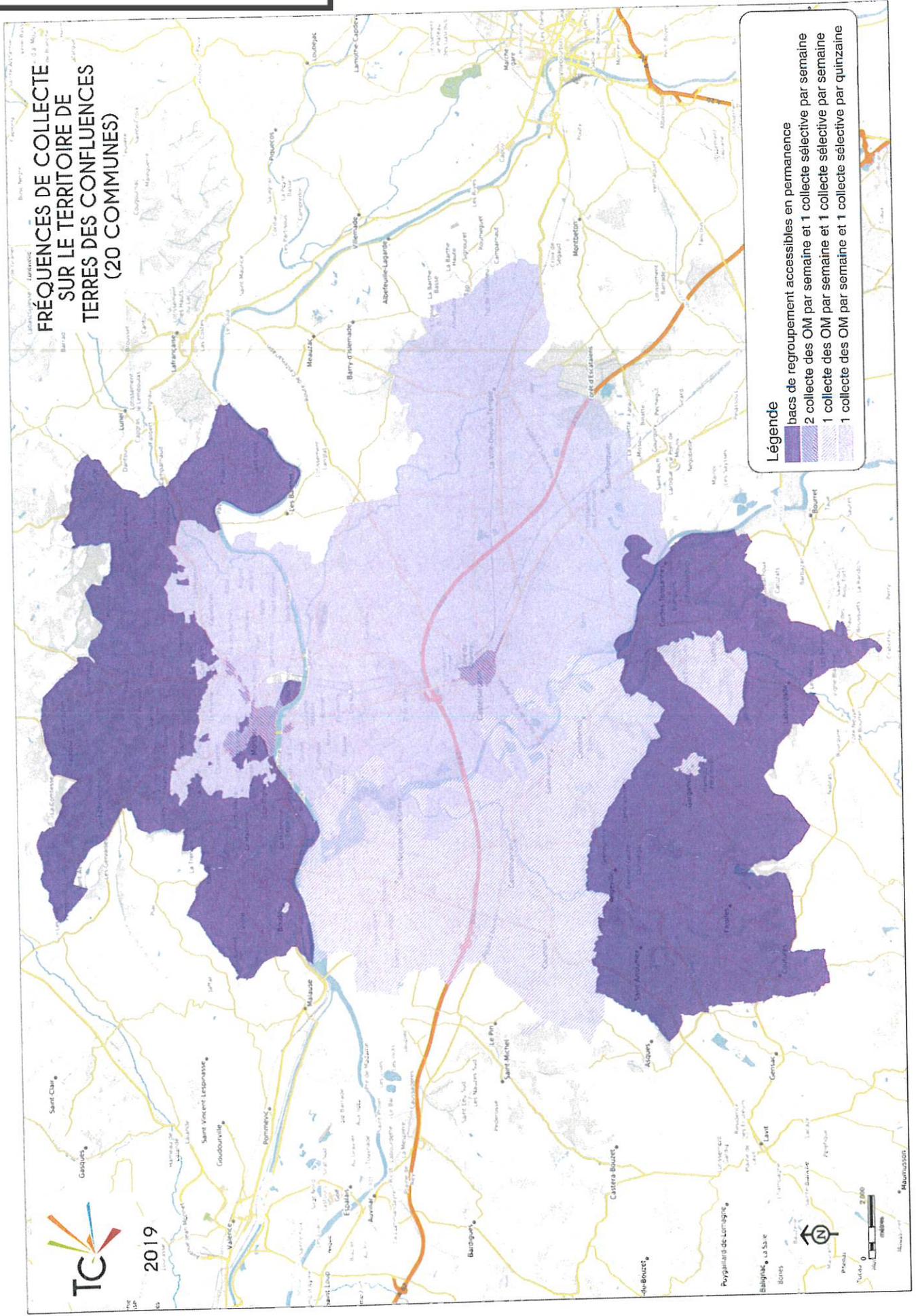
(OM = Ordures ménagères – CS = Collecte sélective)

En 2019, **10 131 tonnes d'Ordures ménagères** (10 814 en 2018) et **2 076 tonnes de tri sélectif** (2 117 en 2018) ont été collectées (y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets des communes).

Le ratio d'ordures ménagères produites en 2019 est de **247 kg/an/hab.** (270 kg/an/hab. en 2018).

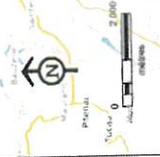
De plus, il existe une aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) sur la commune de Castelsarrasin. Elle est équipée de bacs individuels pour chaque emplacement.

FRÉQUENCES DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE DE TERRES DES CONFLUENCES (20 COMMUNES)

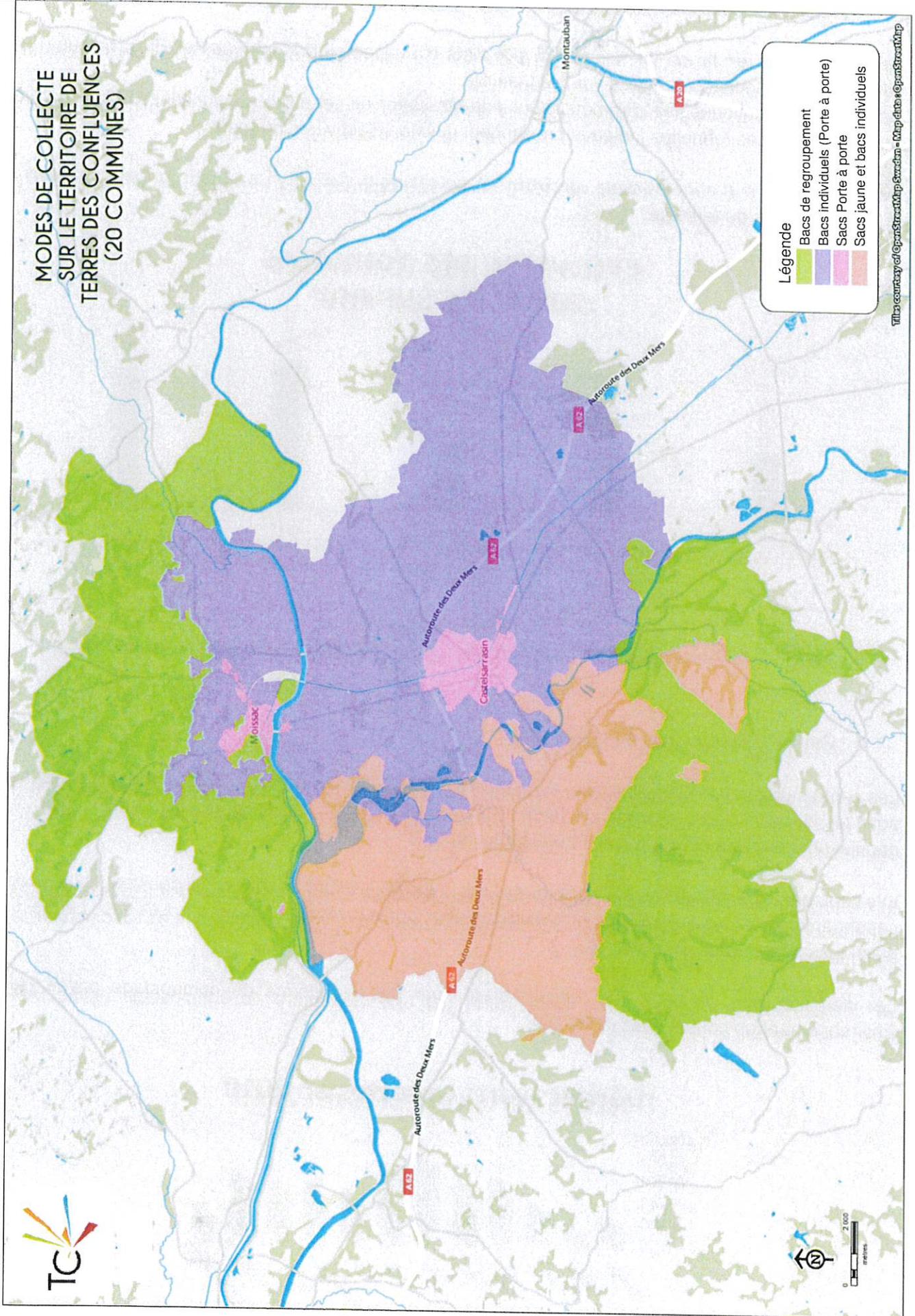


Légende

- bacs de regroupement accessibles en permanence
- 2 collecte des OM par semaine et 1 collecte sélective par semaine
- 1 collecte des OM par semaine et 1 collecte sélective par semaine
- 1 collecte des OM par semaine et 1 collecte sélective par quinze jours



MODES DE COLLECTE
SUR LE TERRITOIRE DE
TERRES DES CONFLUENCES
(20 COMMUNES)



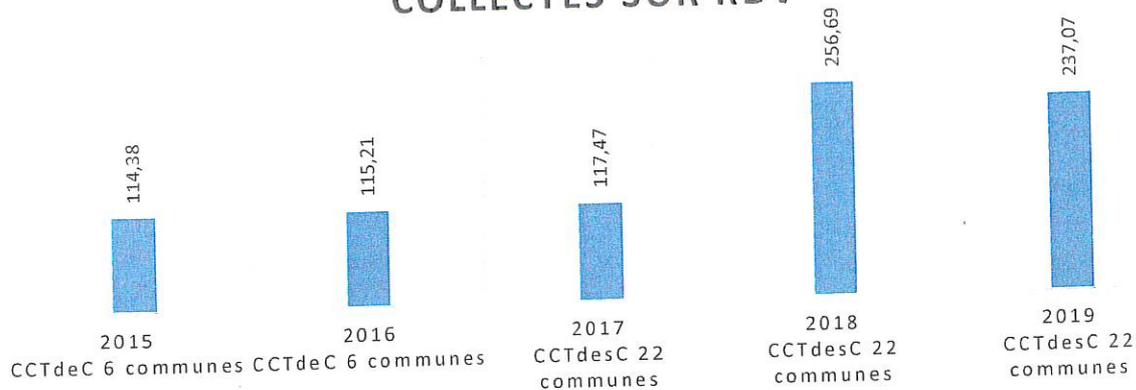
2.4.2. Collecte des encombrants, des DEEE et du réemploi

Les encombrants en fin de vie, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et le réemploi sont collectés sur rendez-vous, à domicile.

La CCTC a conventionné avec Emmaüs 82 pour la réalisation de cette collecte sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les tonnages indiqués proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.

En 2019, **237,07 T d'encombrants, de DEEE et de réemploi** (256,69 T en 2018) ont été collectés sur les 22 communes du territoire.

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR RDV



Données : Emmaüs 82

CCTdeC 6 communes : Boudou, Castelsarrasin, Durfort-Lacapelette, Lizac, Moissac et Montesquieu

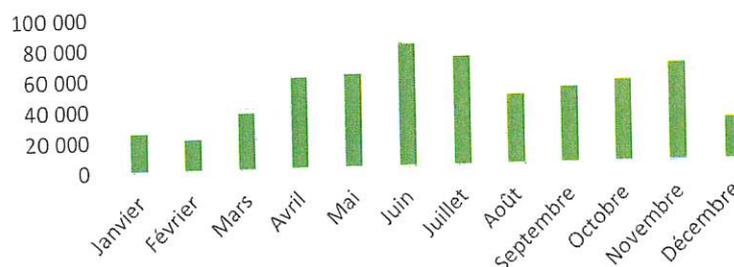
2.4.3. Collecte des déchets verts

Les centres urbains de Castelsarrasin et de Moissac sont collectés en porte à porte une fois par semaine pour les déchets verts (déchets de jardins, branchages, tontes, tailles, feuilles mortes, fanes...). La population desservie est d'environ 11 600 habitants.

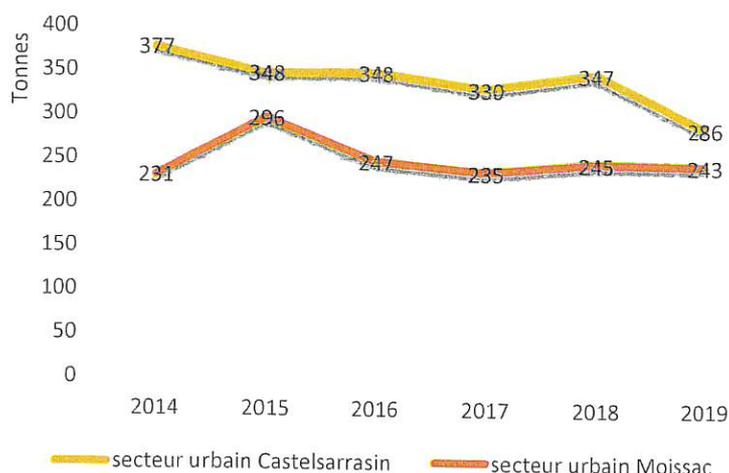
Les contenants de collecte ne sont pas fournis par la CCTC. Ils sont au libre choix des usagers, ils doivent cependant ne pas dépasser 250 L, être réutilisables et pouvoir se vider facilement. Les sacs poubelles en plastiques sont interdits à la collecte.

Les déchets verts collectés sont ensuite traités par une plateforme de compostage privée (APAG Environnement en contrat avec la CCTC).

Déchets verts collectés en 2019



Evolution tonnage collecte DV PAP



Les évolutions de tonnages annuelles sont fortement liées aux changements des conditions climatiques d'une année à l'autre. Il existe également une forte variabilité interannuelle liée à la saisonnalité de ce type de collecte.

2.4.4. Collecte des déchets non-ménagers et assimilés

La CCTC collecte actuellement les déchets des ménages, mais également les déchets assimilés produits par des professionnels, administrations ou établissements non assimilables à des particuliers. Il y a environ 605 producteurs non ménagers sur le territoire de la CCTC.

Les collectivités qui procèdent à l'enlèvement des déchets autres que ceux des ménages, comme c'est le cas pour la CCTC, peuvent instituer une redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.

En septembre 2018, la redevance spéciale prévue par l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales, a été instaurée pour les producteurs non ménagers. Elle s'applique à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les principaux objectifs de la redevance spéciale sont les suivants ;

- Améliorer le geste de tri en diminuant les quantités d'ordures ménagères collectées, en augmentant celles du tri sélectif
- Optimiser la gestion des déchets,
- Maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets ou SPGD (limiter la hausse du coût du service),
- Responsabiliser et impliquer l'utilisateur face à sa production de déchets

Elle est instaurée de manière à pouvoir facturer aux producteurs non ménagers le coût réel du service qui leur est rendu, selon les principes suivants :

- la redevance spéciale s'applique à l'ensemble des producteurs non ménagers ;
- le service rendu est calculé sur la base du nombre de bacs attribués ;
- les producteurs non ménagers produisant moins de 1 540 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilés (soit 2 bacs de 770 litres) ne sont pas assujettis à la redevance spéciale. Le service assuré jusqu'à ce seuil est assimilé au service minimum « couvert » par la TEOM. Ce seuil s'applique par adresse de présentation à la collecte des déchets
- **les producteurs non ménagers produisant plus de 1 540 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilés sont assujettis à la redevance spéciale** ; celle-ci est calculée sur la base du volume hebdomadaire attribué au producteur non ménager dès le premier litre ; en contrepartie, les producteurs de déchets assujettis à la redevance seront exonérés de la TEOM.

Certains producteurs non ménagers comme le 31^{ème} régiment suite à la mise en place de cette redevance ont fait le choix d'un prestataire de collecte privé. Leurs déchets assimilés (à l'exception du verre) ne sont plus pris en charge par la CCTC.

La majorité des producteurs ont réduit leurs déchets en mettant en place le tri sélectif ou en revoyant leur organisation ont ainsi réduit le volume de leurs bacs.

Le volume de bacs d'ordures ménagères mis à disposition était de plus de 791 000 L avant la mise en place de la redevance spéciale. Après la mise en place de la redevance spéciale, le volume mis à disposition était de plus de 382 000 L, soit **une réduction du volume mis à disposition de 52 %** pour 175 producteurs suivis.

Les rencontres avec les producteurs non ménagers en vue du conventionnement pour la redevance spéciale ont été réalisées sur le premier semestre 2019. Elles ont permis de signer **65 conventions** de redevance spéciale. Les autres producteurs rencontrés ont réduit leur volume d'ordures ménagères pour passer sous le seuil d'assujettissement à la redevance spéciale de 1 540 L hebdomadaire.

2.5. Collecte en points d'apport volontaire

2.5.1. Collecte du verre

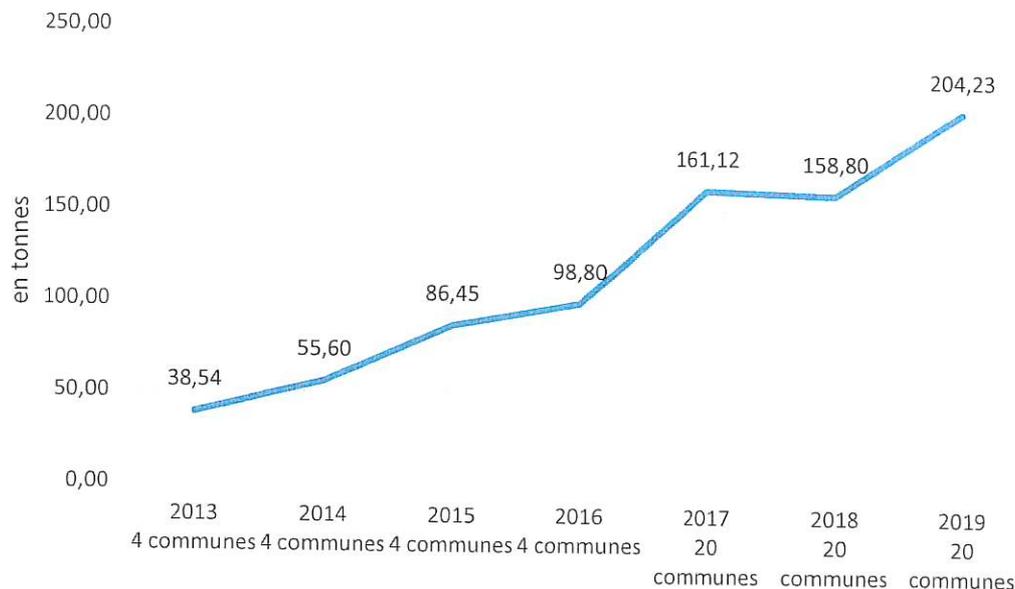
La collecte des points d'apport volontaire du verre fait partie des missions déléguées au SIRTOMAD pour les communes de la régie. Les colonnes à verre sont collectées en fonction de leur taux de remplissage par un prestataire privé (entreprise CARCANO) en contrat avec le SIRTOMAD. La fréquence est à minima de 15 jours.

En 2019, **1 083 tonnes de verres** (1 101 T en 2018) ont été collectées.

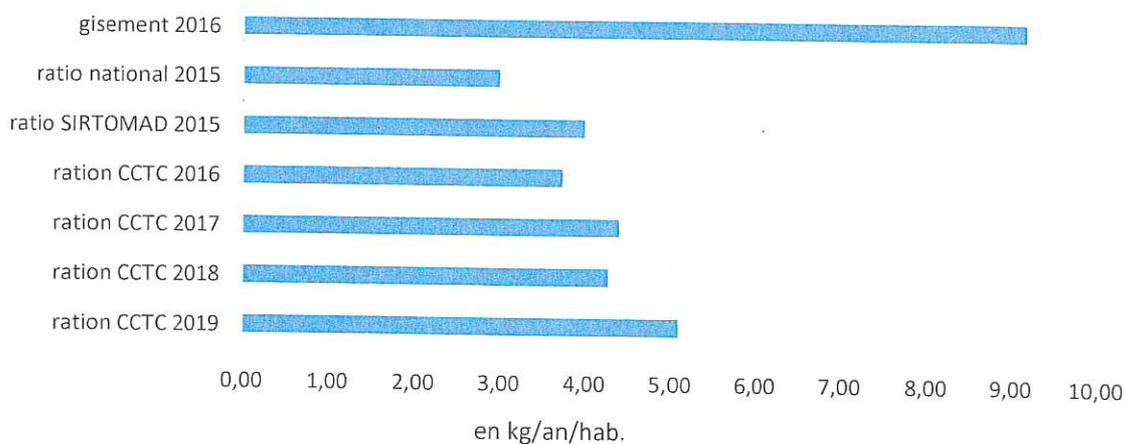
2.5.2. Collecte des textiles

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) sont collectés en points d'apport volontaire. 32 bornes sont disponibles sur le territoire géré par la CCTC. Elles ont permis de collecter environ **204 tonnes** (159 tonnes en 2018) de TLC en 2019 soit **5,09 kg/an/hab.** (4,28 kg/an/hab. en 2018).

Tonnage TLC



comparatif des productions de TLC



2.5.3. Collecte des petits appareils électriques

En partenariat avec l'éco-organisme Ecologic, la CCTC et le SIRTOMAD lance une expérimentation d'un an pour proposer aux habitants la collecte de déchets électriques et électroniques. LA CCTC souhaite ainsi apporter de nouvelles solutions de proximité aux habitants. Depuis le 1^{er} octobre 2019, 4 bornes d'apport volontaire sont installées sur le territoire (Place Occitane et avenue de Courbieu à Castelsarrasin, avenue du Sarlac et au Port Canal à Moissac). Ces bornes permettent de déposer tous les petits appareils électriques et électroniques cassés et d'éviter un déplacement à la déchetterie.



*Borne de collecte des petits appareils électriques
à côté de bornes pour le textile et le verre à Castelsarrasin.*

3. Traitement des déchets

3.1. SIRTOMAD

La CCTC adhère au **SIRTOMAD** pour le traitement des déchets ménagers collectés en régie sur son territoire.

Ce syndicat regroupe depuis 2017, deux collectivités du Tarn et Garonne :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA),
- la Communauté de communes Terres des Confluences (CCTC)

Son siège est situé rue de l'Hôtel de Ville - BP 764 - 82013 Montauban Cedex.

Les compétences du SIRTOMAD sont :

- le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement,
- leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire
- la valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous-produits (vente de chaleur, matériaux ...)

Nom de la collectivité	Nombre de délégués titulaires	Nombre d'habitants *
GMCA	15	74 889
Terres des Confluences	12	39 786
Total	27	114 675

*données INSEE population municipale 2015

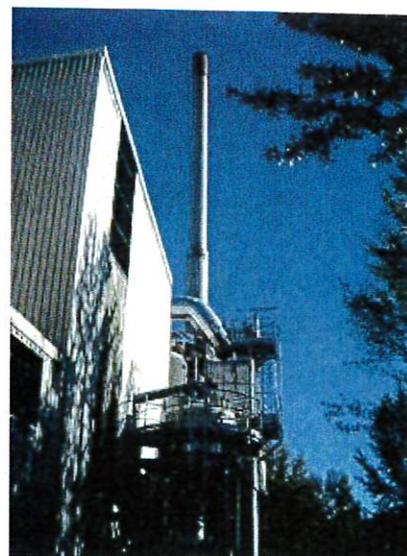
Les éléments techniques et financiers de ce syndicat sont consultables dans son rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de gestion des déchets, non transmis à ce jour.

3.2. Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)

Les ordures ménagères collectées sont majoritairement incinérées à l'UIOM située sur la commune de Montauban. Cette installation est la propriété du SIRTOMAD et confiée par le biais d'une délégation de service public conclue le 1^{er} janvier 2007 avec **SUEZ R&V ENERGIE**.

L'UIOM de Montauban, d'une capacité de traitement de 35 000 tonnes/an, est constituée d'une ligne d'incinération de capacité 5t/h à PCI 1 600 kcal/kg. Elle fonctionne 7 jours sur 7 et emploie environ 20 personnes. Le personnel d'exploitation est réparti en 3 postes.

Les éléments techniques et financiers de ce délégataire sont consultables dans son rapport annuel de délégation, disponible auprès du SIRTOMAD ou de la CCTC.



Incinerateur de Montauban

3.3. Centre de tri

Les déchets issus de la collecte sélective sont orientés vers le [centre de tri de la société DRIMM à Montech \(82\)](#), dans le cadre de marchés publics conclu par le SIRTOMAD et la CCTC avec ce prestataire. Les déchets recyclables collectés en prestation par la DRIMM et Véolia pour les communes de La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Porquier sont également orientés vers le centre de tri.

Le Centre de Tri des emballages ouvert en 1997 est dédié au tri des emballages collectés de manière séparative auprès des particuliers. Il a été modernisé à plusieurs reprises. La chaîne de tri associe préparation mécanique des déchets, tri balistique et tri optique afin de séparer automatiquement des différents composants en vue de leur recyclage. Les emballages triés deviennent des matières premières secondaires à destination des filières de recyclage. Depuis sa création, plus de 120 000 T d'emballages ont été triés et valorisés.

Totalement remanié en 2012, il est aujourd'hui l'un des plus performants du grand sud-ouest, et dispose des moyens technologiques pour trier tous les emballages plastiques (et non plus les seuls flacons et bouteilles).

En 2013 et 2014, la DRIMM a accompagné plusieurs collectivités dont le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (via le SIRTOMAD) pour participer à l'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques menée par l'éco-organisme Eco-Emballages.

Cette expérimentation positive a permis, en 2016, de mettre en place l'extension des consignes de tri des plastiques sur le territoire de la CCTC.



Chaîne de tri de la DRIMM

3.4. Centre d'enfouissement

Les déchets ne pouvant être incinérés ou valorisés à l'issue du tri réalisé sur les collectes sélectives sont orientés vers le centre d'enfouissement technique de la société DRIMM à Montech (82), dans le cadre de marchés public conclu par le SIRTOMAD et la CCTC avec ce prestataire.

Les ordures ménagères issues de la collecte en prestation par la DRIMM et Véolia sont également orientées vers le centre d'enfouissement.

Les encombrants issus des déchetteries sont également orientés vers ce site de traitement.

Les déchets réceptionnés sur le site sont stockés dans des alvéoles étanches. Les lixiviats liés à la décomposition des déchets sont récupérés par pompage dans les alvéoles, transitent par des bassins étanches et sont ensuite traités par osmose inverse.

Les effluents gazeux sont valorisés en biogaz. Naturellement riche en méthane, il représente une source d'énergie verte. Au 1er trimestre 2009, la DRIMM a mis en service une importante plate-forme de valorisation assurant la production d'électricité à partir du biogaz récupéré sur le site. Toute l'électricité produite est réinjectée sur le réseau ERDF.

Le site bénéficie à ce titre d'une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduite.

3.5. Traitement des déchets verts

Les déchets verts collectés en régie par la CCTC, mais également sur les trois déchetteries, sont orientés vers la **plate-forme de compostage de l'APAG Environnement** située sur la commune de Castelsarrasin (82), dans le cadre d'un marché public conclu par la CCTC avec ce prestataire.

Ces déchets sont valorisés et transformés en produits revendus par ce prestataire.

Le compost produit par APAG Environnement respecte la norme NFU 44-051. Il peut être utilisé en agriculture biologique.



Plateforme de compostage de Castelsarrasin

3.6. Traitement du verre

Le verre collecté en points d'apport volontaire est orienté vers la **Verrerie Ouvrière d'Albi (81)**, dans le cadre de marchés publics conclus par le SIRTOMAD et la CCTC avec Briane Environnement.

Briane Environnement est le seul traiteur de verre sur Midi Pyrénées. Depuis 1978, il recycle le verre ménager pour la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

Le calcin (verre traité) est utilisé par la VOA en matière première secondaire.

Le verre blanc est séparé du verre ménager grâce à la technologie des tris optiques.

Briane Environnement traite annuellement 120 000 T de verre de diverses d'origines (ménager, verre industriel, verre bâtiment et verre automobile).



3.7. Traitement des textiles

Les textiles, linge et chaussures collectés en points d'apport volontaire, sont orientés vers un centre de tri textile du Relais, dans le cadre d'une convention conclue par la CCTC avec le **Relais 82**.

Seul opérateur industriel à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile en France, de la collecte au réemploi / recyclage, le Relais a développé un véritable process industriel. En privilégiant la gestion en propre de toute la filière, il garantit à la fois une continuité de service, la création d'emplois en France et un bilan carbone optimisé.

Le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :



*La seconde
vie des
textiles
au Relais*

3.8. Traitement des encombrants et des DEEE

Les encombrants collectés en porte à porte par **Emmaüs 82** sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique de la société DRIMM (voir chapitre 3.4.).

Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) collectés sont orientés vers des plateformes de démantèlement et dépollution en vue d'une valorisation matière et d'une régénération en lien avec les éco-organismes Ecologic et Ecosystem.

4. Déchetteries

4.1. Population desservie par les déchetteries

La compétence « déchetterie » est exercée pour l'ensemble des 22 communes du territoire intercommunal.

Les habitants de **Durfort-Lacapelette** ont accès aux déchetteries du SIEEOM du Sud Quercy et aux déchetteries intercommunales.

Les habitants de **Montesquieu** n'ont pas accès aux déchetteries du SMEEOM Moyenne Garonne mais ont accès aux déchetteries intercommunales.

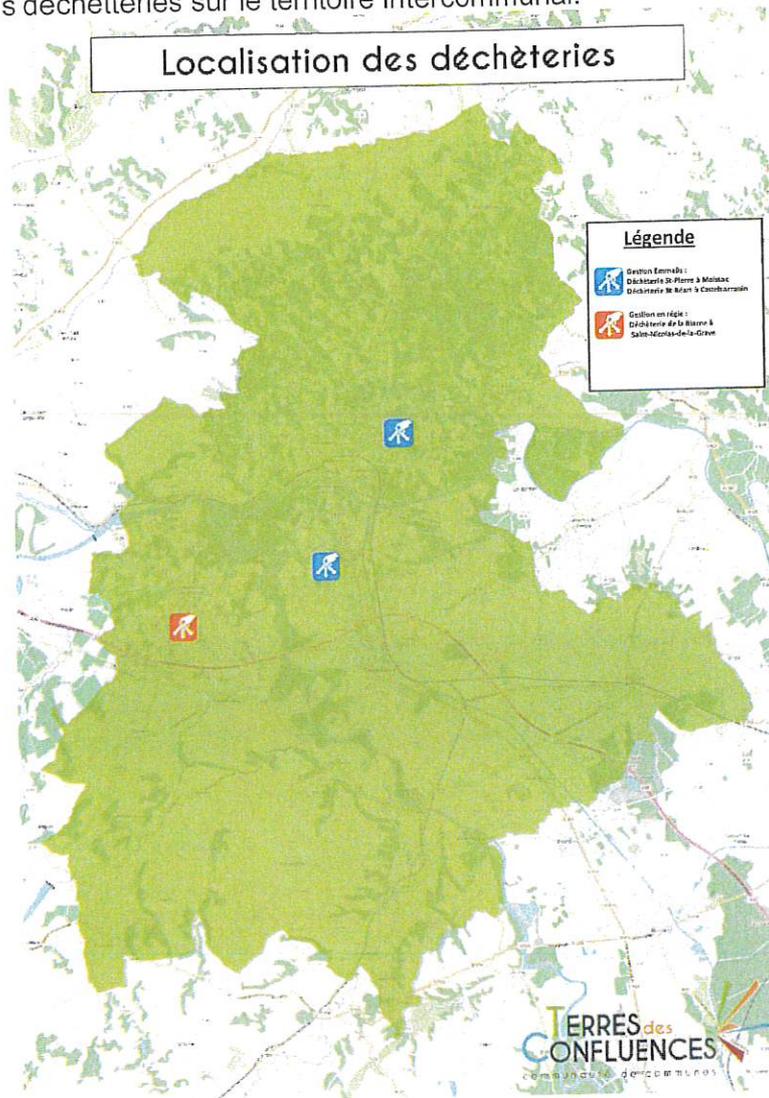
Les habitants de **La Ville-Dieu-du-Temple** et de **Saint-Porquier** ont accès à la déchetterie de la DRIMM à Montech (82) et aux déchetteries intercommunales.

La population prise en compte est la population totale légale pour le compte administratif 2019 (décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019) de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Les populations choisies pour les années précédentes suivent la même règle.

Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population	Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population
Angeville	243	0,6%	Labourgade	183	0,4%
Boudou	744	1,8%	Lafitte	236	0,6%
Castelferrus	474	1,1%	La Ville-Dieu-du-Temple	3 233	7,7%
Castelmayran	1 219	2,9%	Lizac	519	1,2%
Castelsarrasin	14 416	34,3%	Moissac	12 990	30,9%
Caumont	329	0,8%	Montaïn	109	0,3%
Cordes-Tolosannes	360	0,9%	Montesquieu	782	1,9%
Coutures	103	0,2%	Saint-Aignan	421	1,0%
Durfort-Lacapelette	952	2,3%	Saint-Arroumex	158	0,4%
Fajolles	99	0,2%	Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 287	5,4%
Garganvillar	697	1,7%	Saint-Porquier	1 429	3,4%
			Total	41 983	100 %

4.2. Localisation des déchetteries et déchets acceptés

La CCTC possède trois déchetteries sur le territoire intercommunal.



Déchetterie Saint Béart

298 chemin de Castelus
Saint Béart, Castelsarrasin
☎ : 05 63 32 44 07

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi : 9h-18h
Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchetterie de la Biarne

Zi de la Biarne,
Saint-Nicolas-de-la-Grave
☎ : 06 42 76 28 67

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi et jeudi : 13h30 - 17h30
Mercredi et vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00
Fermée les lundis, mardis et jeudis matins, samedis après-midi, dimanches et jours fériés

Déchetterie Saint Pierre

Route de l'avenir
ZI Saint Pierre, Moissac
☎ : 05 63 05 02 61

Horaires d'ouverture : le lundi : 14h-17h
du mardi au samedi : 9h-17h
Fermée les lundis matins, dimanches et les jours fériés

Les déchetteries sont ouvertes gratuitement aux particuliers 6 jours sur 7, sous réserve d'inscription. Elles sont ouvertes aux professionnels, sur inscription de manière payante.

Les déchetteries possèdent des bennes permettant la récupération des produits suivants :

Type de déchets acceptés	Déchetterie Saint Béart	Déchetterie Saint Pierre	Déchetterie de la Biarne
ameublement	✓	✓	
batteries	✓	✓	✓
bois non traités	✓	✓	
bois traités	✓		✓
capsules de café			✓
cartons	✓	✓	✓
cartouches d'encre	✓	✓	✓
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	✓	✓	✓
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	✓	✓	✓
Déchets Diffus spécifiques (peintures, solvants...)	✓	✓	✓
déchets verts	✓	✓	✓
encombrants	✓	✓	✓
gravats	✓	✓	
huile de friture	✓	✓	✓
huile de vidange	✓	✓	✓
journaux, revues verre	✓		
lampes	✓	✓	✓
métaux	✓	✓	✓
piles et accumulateurs	✓	✓	✓
pneumatiques			✓
radiographies médicales	✓	✓	
réemploi	✓	✓	✓
textiles, linges, chaussures	✓	✓	✓

Déchetteries de Saint Béart et Saint Pierre :

Elles sont gérées pour le haut de quai (accueil des usagers) par Emmaüs 82. Le transfert des bennes de ces déchetteries vers les sites de traitement est réalisé par Emmaüs avec un véhicule mis à disposition par la CCTC. Le bas de quai (traitement des déchets) est géré pour une partie en prestation et pour l'autre par Emmaüs 82.

Déchetterie de la Biarne :

Elle est gérée pour le haut de quai en régie. Le transfert des bennes est réalisé en prestation par les entreprises APAG Environnement et WEILL. Le bas de quai est géré en prestation.

4.3. Fréquentation des déchetteries

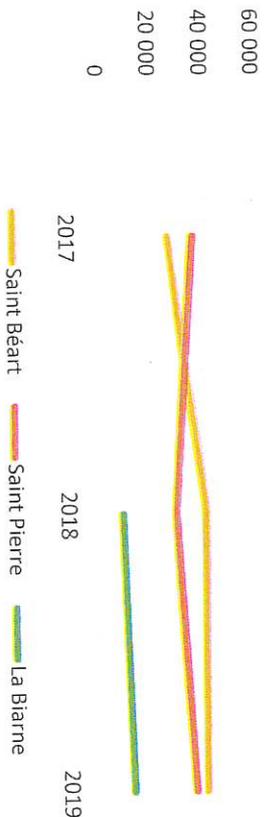
	PROFESSIONNELS									PARTICULIERS								
	St Béart			St Pierre			St Béart			St Pierre			La Biarne					
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2018	2019				
Janvier	95	159	174	189	139	130	1 378	1 882	2 093	1 457	1 698	2 017	/	810				
Février	98	134	174	192	148	137	1 690	2 104	2 989	2 662	1 582	2 696	/	1 049				
Mars	177	136	185	203	140	154	2 473	3 013	3 653	3 024	2 263	3 547	/	1 196				
Avril	162	101	138	146	136	132	2 459	3 970	3 300	3 571	2 798	3 102	/	1 031				
Mai	130	127	120	180	126	97	2 536	3 740	3 705	3 272	2 596	2 880	961	1 084				
Juin	108	166	154	164	111	124	2 676	4 015	3 442	3 364	3 020	2 947	1100	1 039				
Juillet	152	180	166	204	145	129	2 774	3 690	3 841	3 971	2 655	3 550	1340	1 078				
Août	120	143	121	144	142	121	3 101	5 013	4 848	4 724	3 163	4 439	1561	1 385				
Septembre	144	118	166	129	131	101	2 470	4 106	3 544	3 176	2 587	3 198	1223	1 208				
Octobre	150	174	202	172	159	111	2 541	4 397	3 849	3 634	2 832	2 901	1272	1 252				
Novembre	151	160	135	184	131	104	2 137	3 194	2 772	2 621	2 872	2 937	1134	838				
Décembre	119	163	201	123	140	116	1 551	2 398	2 887	1 526	2 259	2 338	861	908				
Totaux	1 606	1 761	1 936	2 030	1 648	1 456	27 786	41 522	40 923	37 002	30 325	36 552	9 452	12 878				

Fréquentation mensuelle des déchetteries de 2017 à 2019

Les fréquentations indiquées pour les déchetteries Saint Béart et Saint Pierre proviennent des bilans d'activité d'Emmaüs de 2017 à 2019.

Les fréquentations pour la déchetterie de la Biarne ont été comptabilisées à partir du 2 mai 2018, date de l'élargissement des horaires d'ouvertures.

Evolution de la fréquentation des particuliers



4.4. Destination, traitement et tonnages des déchets

Nature	Repreneurs des déchetteries	Mode de traitement
Ameublement	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	démantèlement valorisation matière et valorisation énergétique
Ampoules et tubes fluo	ARTEMISE - 10160 VULAINES	valorisation matière / régénération
Batteries	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	retraitement de l'acide et récupération du plomb et de l'aluminium valorisation matière
Bois non traités (classe A)	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie valorisation matière et valorisation énergétique
Bois traité (classe B)	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie valorisation matière et valorisation énergétique
Capsules de café	Scop Encre 31 - 10 route de Villeneuve - 31120 Portet-sur-Garonne	valorisation matière
Cartons	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Cartouches d'encre	Scop Encre 31 - 10 route de Villeneuve - 31120 Portet-sur-Garonne	valorisation matière et réutilisation
DASRI	Novergie - 786 avenue de Grasserias - 82000 Montauban	valorisation énergétique
DDS - hors Eco DDS	Triadis services - ZI du terroir, 27 avenue Léon Jouhaux 31140 St Alban (déchetterie Saint Béart et Saint Pierre)	valorisation énergétique ou régénération
	Weill SA - 5487 rte de Castelsarrasin -82290 Montbeton (déchetterie de la Biarne)	
DDS - Eco DDS	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane	valorisation énergétique ou régénération
Déchets verts	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	compostage
DEEE - froid	FRIGOPOLIS ZAC de Gabardie- 1 impasse Marthe Conda - 31200 Toulouse	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - PAM	ENVIE 2E - 19, 21 Avenue du bois vert - 31120 Portet sur Garonne	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - Ecrans	SARL R2D2 - SITA Sud-ouest - ZI Berdoulet - 32500 Fleurance	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - hors froid	AFM Recyclage - Chemin de la Plaine - 31770 Colomiers	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
Encombrants	DRIMM - 3525 Route de Lavilledieu - 82700 Montech	Elimination par enfouissement
Ferraille	Decons SA - 33290 LE PIAN MEDOC (déchetterie Saint Béart et Saint Pierre)	valorisation matière

Gravats	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot (déchetterie de la Biarne) Sablière du val d'agenais - Mondou - 82340 Saint-Loup	concassage
Huile de friture	Triadis services - ZI du terroir, 27 avenue Léon Jouhaux 31140 St Alban (déchetterie Saint Béart et Saint Pierre) Weill SA - 5487 rte de Castelsarrasin -82290 Montbeton (déchetterie de la Biarne) Weill SA - 5487 rte de Castelsarrasin -82290 Montbeton	valorisation matière
Huile de vidange	Carmausine de récupération - Zone Industriel Centrale - 81400 Carmaux	Régénération des huiles
Métaux non ferreux	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple /	valorisation matière
Papier	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Piles	PAPREC D3E Guitalens - 9 Chemin du Potiers - 81220 GUITALENS - L'ALBAREDE	valorisation matière et régénération
Pneumatiques	Drohé pneu service - 62 bis ZI du sud 31800 Labarthe Inard	valorisation matière
Radiographies	Association /	valorisation matière
Textiles	Le Relais 82 - ZA Du Rival - 82130 Lafrançaise	valorisation matière et réemploi
Verre	Verrerie ouvrière d'Albi - 9 Rue François Arago - 81000 Albi	valorisation matière

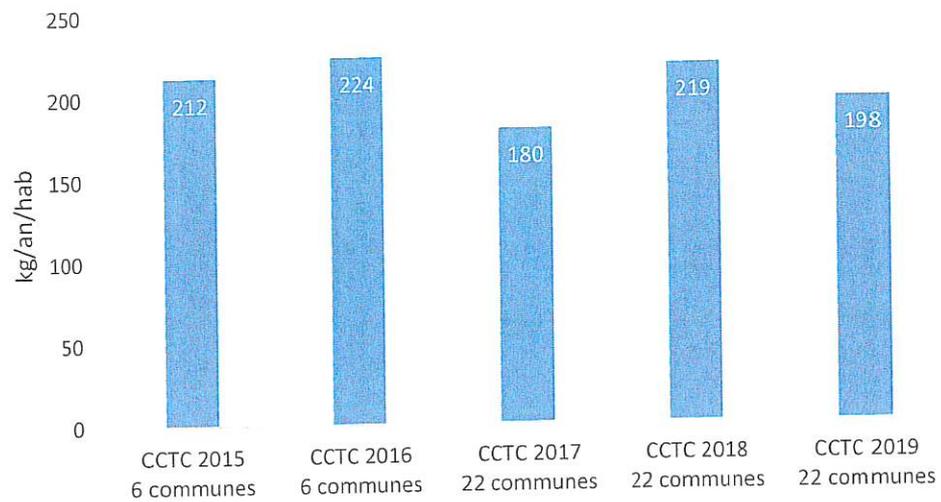
Tonnages des déchets collectés dans les déchetteries de la CTC

Matériaux	tonnages 2018					tonnages 2019					évolution 2018 / 2019				
	Saint Béart	Saint Pierre	La Biarne	Déch. mobile	Total	Saint Béart	Saint Pierre	La Biarne	Déch. mobile	Total	% tonnage	Saint Béart	Saint Pierre	La Biarne	Déch. mobile
Ameublement *	458,86				458,86	278,40	261,60			540,00	7%		18%		
Ampoules et tubes fluos	0,56	0,31	0,14		1,00	0,79	0,47	0,23		1,50	0%	43%	53%	71%	
Bois non traités (classe A)	84,58	38,94			123,52	67,80	46,92			114,72	1%	-20%	1%		
Bois traités (classe B)	238,66		162,52		401,18	225,66		173,51		399,17	5%	-5%		7%	
Capsules	0,04	0,04	0,15		0,23	0,04	0,14	0,23		0,41	0%	-3%	306%	52%	
Cartouches d'encre *	0,18	0,20	0,03		0,40	0,24	0,24	0,08		0,55	0%	33%	21%	175%	
Cartons *	79,70	87,60	32,49		199,79	74,90	81,05	33,82		189,77	2%	-6%	-7%	4%	
DASRI	0,06	0,21	0,07		0,34	0,03	0,25	0,07		0,35	0%	-52%	20%	0%	
DDS	26,93	24,37	12,78		64,08	37,75	29,09	12,24		79,08	1%	40%	19%	-4%	
Déchets verts	1478,19	589,50	571,62	95,32	2734,63	1345,00	589,80	437,94	44,12	2416,86	29%	-9%	0%	-23%	-54%
DEEE *	485,80		520,00		1005,80	441,06		NA		441,06	5%		-9%	NA	
Encombrants	1038,74	792,32	233,98		2065,04	962,02	697,50	190,86		1850,38	22%	-7%	-12%	-18%	-10%
Ferraille *	242,00	210,00	62,81		514,81	324,50	193,50	55,29		573,29	7%	34%	-8%	-12%	11%
Gravats	933,00	406,10			1339,10	1025,22	430,03			1455,25	18%	10%	6%	37%	9%
Huile alimentaire	0,76	0,87			1,63	0,85	1,27			2,12	0%	12%	46%		30%
Huile de vidange	9,08	6,60	4,59		20,27	8,18	6,39	4,41		18,98	0%	-10%	-3%	-4%	-6%
Métaux non ferreux *	12,20	12,70			24,90	6,30	8,00			14,30	0%	-48%	-37%		-43%
Papier *	60,40				60,40	45,16				45,16	1%	-25%			-25%
Piles	0,50	0,61	0,61		1,72	1,02	0,62	0,33		1,97	0%	106%	2%	-46%	15%
Pneus			29,34		29,34			43,50		43,50	1%			48%	48%
Textiles *	20,40	31,50	2,60		54,50	17,54	29,15	1,87		48,56	1%	-14%	-7%	-28%	-11%
Verre	30,60	17,13	20,09		67,82	32,22	14,11	17,77		64,10	1%	5%	-18%	-12%	-5%
TOTAL	5 201,23	2 218,99	1 653,82	95,32	9 169,35	4 894,67	2 390,13	972,16	44,12	8 301,08	100%	-6%	8%	-41%	-9%
Réemploi électro. froid *	200				200	122				122		-39%			-39%
Réemploi électro. hors froid *	345				345	246				246		-29%			-29%
m3 Réemploi divers *	NA	NA	1040		1040	NA	NA	NA		0		NA	NA	NA	NA

* tonnages fournis par Emmaüs 82 dans son bilan d'activité.

Les tonnages des déchetteries est de 8 301,08 T, soit une diminution de 9% par rapport à 2018 (liée à une diminution des déchets verts et des encombrants).

Ratio déchetteries



La baisse importante du ratio des déchetteries en 2017 est liée au changement de périmètre de la collectivité au 1^{er} janvier 2017. Une diminution des tonnages de - 9% en 2018 conduit à une baisse du ratio.

4.5. Contrôles des installations classées pour l'environnement

Les déchetteries intercommunales sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (rubrique n°2710 de la nomenclature), classées sous le régime de la déclaration.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service de l'Etat en charge des contrôles environnementaux, a réalisé une inspection de la déchetterie Saint-Béart le 27 mars 2019.

Le rapport d'inspection soulève un certain nombre de non-conformité à la réglementation sur les ICPE et notamment :

- une capacité de stockage des déchets dépassant le seuil du régime de déclaration des installations classées
- une non-conformité des dispositifs anti-chutes.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 mai 2019 impose à la CCTC de se mettre en conformité sur ces différents points.

La CCTC a lancé un marché de maîtrise pour la réalisation de travaux de mise aux normes des trois déchetteries intercommunales en décembre 2019. Les travaux commenceront au second semestre 2020.

5. Amélioration tri et réduction des déchets

5.1. Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à la source sont menées par le SIRTOMAD. Un animateur est spécifiquement dédié au territoire de la CCTC et l'ensemble des animateurs du SIRTOMAD peuvent être amenés à participer à des opérations de communication de grandes ampleurs sur le territoire.

Les principales actions en 2019 ont été :

- 97 animations scolaires,
- Les labélisations éco-écoles,
- La rencontre d'une vingtaine de producteurs non ménagers,
- La sensibilisation du grand public,
- La promotion du compostage,
- La promotion du stop pub,
- Des amonts de collecte.



Podium des erreurs de tri



Flyer sur le compostage et le broyage

L'ensemble des actions menées est détaillé dans le rapport annuel du SIRTOMAD.

5.2. Réduction des déchets à la source

La prévention des déchets vise à réduire les quantités de déchets produits. La prévention est complémentaire des actions de tri et de recyclage des déchets.

La réduction des déchets est une compétence transférée au SIRTOMAD. Celui-ci, a été nommé en 2015, lauréat de l'appel à projet territoire « zéro déchets zéro gaspillage ». Le syndicat veut ainsi poursuivre ses actions engagées, dans la continuité de son programme de prévention mené depuis 2010. L'objectif est de devenir un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets.

Il a pour objectif d'**accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire**, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- **réduire toutes les sources de gaspillage ;**

- donner une **seconde vie aux produits** ;
- **recycler** tout ce qui est recyclable.

La CCTC concoure à la mise en œuvre du programme « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » (ZDZG) sur son territoire.



5.2.1. Vente de composteurs individuels

Le développement du compostage domestique est une action majeure issue du plan de prévention des déchets du SIRTOMAD.

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, la CCTC achète des composteurs et les revend la moitié du prix d'achat à ses habitants.

4 modèles de composteurs individuels sont proposés à la vente. Pour acquérir un composteur les particuliers peuvent venir les retirer à la maison de l'intercommunalité sur rendez-vous.

En 2019, **173 composteurs** (165 composteurs en 2018) ont été vendus par la CCTC. Au total, depuis le démarrage de l'opération en 2010, la CCTC a vendu 1 032 composteurs. Un bio seau et un guide du compostage sont fournis avec le composteur.

Le tarif de vente des composteurs depuis 2017 est fixé à :

- 20 € le composteur plastique 345 L et son bio-seau,
- 35 € le composteur plastique 830 L et son bio-seau,
- 33 € le composteur bois 400 L et son bio-seau,
- 38 € le composteur bois 570 L et son bio-seau.

Commune	2017	2018	2019
Angeville	0	1	0
Boudou	2	6	4
Castelferrus	0	1	2
Castelmayran	1	8	5
Castelsarrasin	18	46	62
Caumont	6	0	4
Cordes-Tolosannes	1	4	0
Durfort-Lacapelette	1	0	1
Garganvillar	1	2	4
Labourgade	1	1	0
Lafitte	0	2	1
La Ville-Dieu-du-Temple	15	8	25
Lizac	0	2	1
Moissac	27	56	41
Montaïn	0	3	0

Montesquieu	4	3	6
Saint-Aignan	0	4	1
Saint-Arroumex	0	2	0
Saint-Nicolas-de-la-Grave	1	11	8
Saint-Porquier	0	5	8
Total	78	165	173

Vente de composteurs

Le nombre de composteurs vendus en 2019 est de 173.

L'Ademe considère qu'un composteur permet de détourner 150 kg/an/hab. de déchets. En 2019, le compostage individuel aurait donc permis de détourner 322 T de déchets fermentescibles sur le territoire de la CCTC depuis 2010.

5.2.2. La recyclerie

Une recyclerie est adossée à la déchetterie Saint Béart depuis son ouverture en avril 2009. Deux ateliers de réparations permettent de remettre en état sur place le gros électroménager et le petit électroménager.

Les déchetteries Saint Pierre et de la Biarne sont équipées d'un local de récupération de vieux objets pouvant avoir une seconde vie.

Les objets récupérés pour le réemploi sont mis à disposition de la Communauté Emmaüs qui les revend dans le cadre de ses magasins.

	2015	2016	2017	2018	2019
Réemploi électroménager froid	47 unités	197 unités	151 unités	200 unités	122 unités
Réemploi électroménager hors froid	257 unités	454 unités	199 unités	345 unités	246 unités
Poids en tonne électroménager froid	15,2 T	33,1 T	17,5 T	27,3 T	18,4 T
Réemploi divers *	11 665 m ³	12 138 m ³	12 420 m ³	NC	NC

* vaisselle, bibelot, matériaux, jouet, livre, disques, matériel jardin, motoculture, outil, mobilier, informatique

Les tonnages indiqués proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.

Les tonnages provenant de la déchetterie de la Biarne n'ont pas pu être identifiés par Emmaüs.

6. Personnels et matériels mobilisés pour assurer la collecte des déchets

	2017	2018	2019
Agents de collecte	28,39 ETP	24,23 ETP	26,68 ETP
Chef de collecte	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Responsables et administratifs	1,10 ETP	1,10 ETP	2,05 ETP
Total	30,49 ETP	26,33 ETP	29,74 ETP

L'augmentation du nombre d'ETP pour les responsables et administratif est liée à l'augmentation du temps de secrétariat suite à la mise de la redevance spéciale et à l'embauche d'une chargée de mission pré-collecte.

Chaque équipage de collecte est composé d'un chauffeur et d'un à deux ripeurs.

Jusqu'au 1^{er} mai 2018, les équipes de collecte étaient hébergées dans différents locaux :

- ateliers municipaux, mis à disposition par la mairie de Castelsarrasin,
- entrepôt Duchayne, mis à disposition par la mairie de Moissac,
- quai de transfert à Castelsarrasin, mis à disposition par le SIRTOMAD,
- antenne de la voirie de Saint-Nicolas-de-la-Grave (locaux communautaires).

Depuis le 1^{er} mai 2018, les équipes sont regroupées en un seul lieu : un bâtiment de 1 100 m², loué auprès de la SCI Jeni pour un montant mensuel de 4 200 € TTC.



Antenne de collecte

La CCTC dispose de 13 bennes à ordures ménagères pour assurer la collecte des déchets et d'un polybenne pour le transfert des bennes de déchetterie qui a été renouvelé en 2017.

L'âge moyen des bennes à ordures ménagères est de 8,83 ans ; en diminution constante suite à une politique volontariste de renouvellement des bennes (10,7 ans en 2015).

Une aire de lavage permettant de laver deux bennes à ordures ménagères simultanément. Elle est située au quai de transfert du SIRTOMAD à Castelsarrasin. La CCTC a réalisé les travaux et finance son fonctionnement. Elle a été mise en service en septembre 2019.

7. Les usagers et le service

Les usagers peuvent s'adresser à la maison de l'intercommunalité pour tous renseignements concernant les déchets.

Accueil physique :

Maison de l'intercommunalité
636 rue des Confluences, BP 50046
82102 CASTELSARRASIN Cedex
Du lundi au vendredi de **8h45 à 12h** et de **13h30 à 17h15**

Contact en 2019 :

Téléphone : 05 63 95 56 00

Mail : services.techniques@terresdesconfluences.fr

Des communiqués de presses ont été réalisés régulièrement pour informer les usagers des changements de collecte.

Site Internet

Depuis décembre 2017, la CCTC est dotée d'un site Internet sur lequel les usagers peuvent trouver toutes les informations en lien avec les déchets :

- la page « les collectes » sur laquelle l'internaute peut télécharger son calendrier de collecte et connaître ses jours de collecte,

The image shows a screenshot of the website 'TERRES DES CONFLUENCES'. On the left, there is a navigation menu with links like 'Comment trier vos déchets?', 'Le meilleur déchet...', 'Le compostage...', and 'Les déchetteries...'. The main content area features a 'CALENDRIER DE COLLECTE 2018' with a grid for each month from January to December. To the right, there is an infographic titled 'CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT' which lists various types of packaging: 'EMBALLAGES EN METAL', 'BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE', 'PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIGUES EN CARTON', and 'TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE'. Below the infographic, there is a section about composting with the text 'Procurez-vous un composteur à prix réduit...' and a list of prices for different types of composters.

- la page « Comment trier vos déchets ? » explique toutes les consignes de tri,
- la page « Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas » présente toutes les actions de prévention que l'on peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets,
- la page « Le compostage, une solution pour réduire mes déchets » avec un formulaire en ligne pour réserver son composteur,
- la page « Les déchetteries » indique toutes les informations utiles pour préparer sa visite dans une des déchetteries intercommunales.

En octobre 2018, deux nouvelles pages sont venues enrichir le site Internet :

- la page « Et si je broyais mes déchets verts ! » explique l'intérêt du broyage tant pour la réduction des déchets verts que pour le jardinage,
- la page « Redevance spéciale » qui présente la redevance pour les professionnels.

8. Evolution des tonnages et des ratios

Les ratios de déchets produits en kg/an/hab. ont diminué de 4,86 % entre 2009 et 2015 (1^{er} programme de prévention). Cette baisse est la concrétisation des efforts de réduction des déchets réalisés dans le cadre du programme de prévention des déchets et la mise en place de la conteneurisation en 2014 pour 4000 foyers.

Les années 2009 et 2015 sont indiquées dans le tableau ci-dessous car elles correspondent aux années de références du 1^{er} programme local de prévention des déchets.

La baisse des ratios de déchets produits en 2017 s'explique par l'assiette de population prise en compte de 20 communes suite à la fusion des intercommunalités.

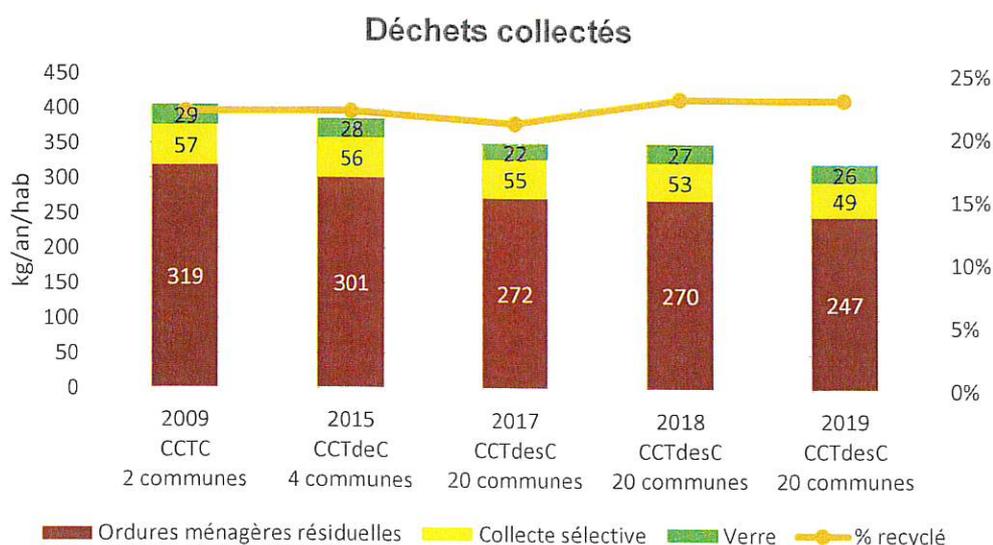
La forte augmentation des ratios pour le verre s'explique par l'importance de la campagne de communication déployée en 2018.

La forte baisse du ratio d'ordures ménagères en 2019 est liée à la mise en place de la redevance spéciale et l'arrêt de la collecte du 31^{ème} régiment.

	2009 CCTC	2015 CCTC	évolution ratio 2009 / 2015	2016 CCTC	2016 CCS2G	2017 CCTC	2018 CCTC	2019 CCTC	évolution ratio 2018 / 2019	Indice de réduction 2019
Ordures ménagères	319	301	-5,51%	289	229	272	270	247	-8,52%	77,55
Collecte sélective	57	56	-1,16%	52	55	55	53	49	-7,55%	86,77
Verre	29	28	-4,97%	26	22	22	27	26	-3,70%	88,97
Total	405	385	-4,86%	367	306	349	350	322	-8,00%	79,67
% recyclé	22%	22%	3,14%	21%	26%	21%	23%	23 %	0%	/

Evolution des ratios des déchets collectés entre 2009 et 2019

L'indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 est calculé sur l'année 2009 (1^{ère} année du programme local de prévention des déchets).



Evolution des ratios des déchets collectés depuis 2009

CCTdeC 4 communes : Boudou, Castelsarrasin, Lizac, Moissac (voir rapports du SMEEOM Moyenne Garonne pour Montesquieu et du SIEEOM du Sud Quercy pour Durfort-Lacapelette)

ratio kg/an/hab

	National	Occitanie	Tarn-et-Garonne	CCTC 2015	CCTC 2017	CCTC 2018	CCTC 2019
<i>Ordures ménagères</i>	254	276	243	301	272	270	247
<i>Collecte sélective</i>	48	53	72	56	55	53	49
<i>Verre</i>	30	30	28	28	22	27	26
<i>Déchetteries</i>	217	243	242	212	180	219	198
<i>Déchets verts</i>	18	10	3	21	21	22	20
<i>Encombrants</i>	10	5	1	4	3	6	6
Total	577	617	589	622	553	597	545

Comparaison des ratios de déchets collectés du national au local

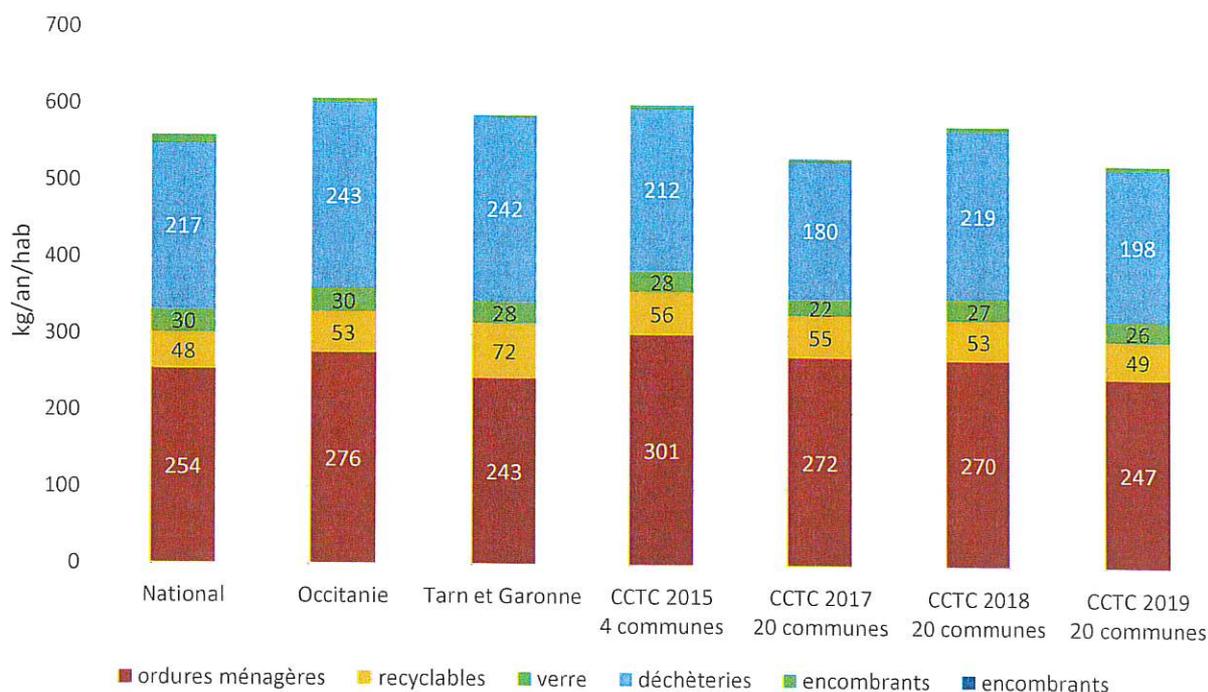
tonnage

	CCTC 2015	CCTC 2017	CCTC 2018	CCTC 2019
<i>Ordures ménagères</i>	8111	10 826	10 814	10 371
<i>Collecte sélective</i>	1450	2 200	2 117	2 076
<i>Verre</i>	751	857	1 101	1 083
<i>Déchetteries</i>	6 411	7 491	9 955	8 301
<i>Déchets verts</i>	644	565	593	530
<i>Encombrants</i>	114	117	257	237
Total	17 482	22 056	24 837	22 358

Comparaison des tonnages de déchets collectés

Le ratio d'ordures ménagères des 20 communes de la CCTC est inférieur à celui de l'Occitanie. Le ratio de déchets verts est plus élevé de par la présence d'une collecte en porte à porte dédiée.

Ratios production totale des déchets

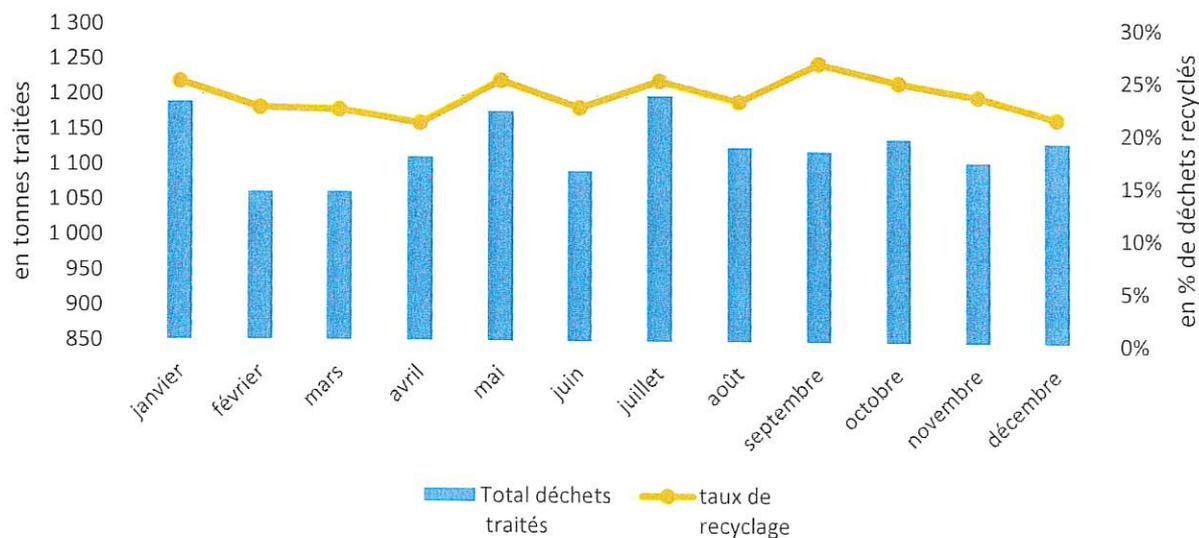


Comparaison des ratios de déchets collectés du national au local

CCTC 4 communes : Boudou, Castelsarrasin, Lizac, Moissac (voir rapports du SMEEOM Moyenne Garonne pour Montesquieu et du SIEEOM du Sud Quercy pour Durfort-Lacapelette)

Source pour les données nationales, régionales et départementales : Enquête nationale ADEME 2017 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)

Evolution mensuelle des tonnages traités en 2019



Evolution mensuelle des tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables en 2019

Communes	2015		2016		2017		2018		2019		évolution tonnages 2018/2019	
	Nbre de ramos-sages	Total tonnages collectés		Km parcourus								
Angeville					4	0,74	4	0,76	1	0,30	22	-61%
Boudou	10	1,65	6	0,80	5	1,23	6	1,19	6	0,79	138	-33%
Castelferrus					13	1,93	7	1,92	10	3,26	160	70%
Castelmayran					4	1,11	9	1,06	16	3,67	320	246%
Castelsarrasin	268	66,77	260	70,06	216	50,40	244	66,73	329	81,73	2 135	22%
Caumont					3	0,49	1	0,09	6	0,90	138	904%
Cordes-Tolosannes					1	0,19	8	1,64	4	0,88	60	-46%
Coutures					0	0,00	2	0,11	0	0	0	0%
Durfort-Lacapelette	9	1,53	4	0,67	2	0,30	4	0,58	6	3,78	126	551%
Fajolles					5	1,56	2	1,65	3	0,96	72	-42%
Garganvillar					5	0,99	7	0,72	6	1,10	114	53%
Labourgade					3	1,09	55	10,25	3	0,67	54	-93%
Laftite					7	1,67	4	2,98	9	1,86	135	-38%
La Ville-Dieu-du-Temple					39	5,30	6	0,60	68	9,63	24	1505%
Lizac	0	0	0	0,00	2	0,55	0	0,00	9	2,19	153	/
Moissac	175	43,08	185	42,97	171	35,66	180	45,13	243	44,69	2 065	-1%
Mertain					1	0,06	2	0,08	2	0,19	38	140%
Montesquieu	10	1,36	5	0,70	6	1,47	4	0,59	19	10,75	513	1 721%
Saint-Aignan					4	0,68	6	1,53	10	0,88	102	-42%
Saint-Arroumex					1	0,07	2	0,34	0	0	0	-100%
Saint-Nicolas-de-la-Grave					103	9,72	103	110,07	99	58,99	1 920	-46%
Saint-Porquier					19	2,27	27	8,69	28	9,84	207	13%
Tota	472	114,38	460	115,21	614	117,47	683	256,69	877	237,08	8 496	-8%

Tonnages des encombrants, DEEE et réemploi collectés par Emmaüs 82 à domicile sur rendez-vous.

9. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

9.1. Actions environnementales :

La prévention des déchets vise à réduire les quantités de déchets produits et d'en diminuer leur nocivité. Elle concourt à réduire les impacts de la collecte des déchets sur l'environnement (voir chapitre 5.2.). La prévention est complémentaire des actions de tri et de recyclage des déchets.

Une analyse des eaux en sortie des déchetteries a été réalisée par un laboratoire attestant d'une bonne qualité de l'eau.

9.2. Actions liées aux conditions de travail :

- Rédaction des fiches de poste de travail
- Formation du chef d'équipe à la prévention des accidents et à la sécurité
- Livret d'accueil avec les risques au poste de travail pour les nouveaux agents de collecte,
- Conduite d'actions correctrices pour supprimer les « points noirs » (marches-arrières, collectes bi-latérales...),
- Analyse du bruit en période d'activité des déchetteries réalisées par un laboratoire attestant d'un niveau sonore en dessous des limites réglementaires,
- Achat de matériel adapté conformément aux recommandations de la médecine professionnelle.
- Port par tous les agents d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants anti-coupe et tenue haute visibilité)
- Achats de produits de désinfection les moins nocifs possibles.
- Aménagement d'ateliers pour le petit entretien des véhicules pour améliorer les conditions de travail
- Acquisition de camions-bennes équipés de boîtes automatiques pour une conduite plus aisée.

1. Compte administratif

La CCTC a créé en 2017 un budget annexe au budget principal de la collectivité, dédié au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés afin de mieux identifier les dépenses et les recettes de ce service.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 151 714,13	G	4 050 732,39
	Section d'investissement	B	359 350,55	H	395 373,55
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	206 598,48
	Report en section d'investissement (001)	D		J	265 608,37
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 511 064,68	= G+H+I+J	4 918 312,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	285 816,64	L	63 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	285 816,64	= K+L	63 900,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 151 714,13	= G+H+K	4 257 330,87
	Section d'investissement	= B+D+F	645 167,19	= H+J+L	724 881,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 796 881,32	= G+H+I+J+K+L	4 982 212,79

Les chiffres présentés prennent en compte les « restes à réaliser » 2019, d'une valeur de 285 816,64 € (243 280,27 € en 2018), couvrant notamment l'acquisition d'une benne à ordures ménagères. Il s'agit des dépenses engagées en 2019, mais qui seront payées en 2020 en raison d'une livraison tardive des produits ou prestations commandés.

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2019 s'établit donc à 185 331,47 € (336 826,58 € en 2018) en intégrant un important reste à réaliser.

Afin d'équilibrer le budget annexe des déchets, une subvention d'équilibre est versée par le budget principal de la CCTC, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En 2018, le budget principal a ainsi versé une subvention de 206 591,31 € en fonctionnement et de 150 000 € en investissement, soit un total de 356 591,31 €

En 2019, le versement de subvention d'équilibre autant en fonctionnement qu'en investissement n'a pas été nécessaire. Le déficit du budget déchets a pu être couvert avec les excédents de 2018.

2. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service déchets

Les dépenses et recettes indiquées s'appliquent à l'ensemble du service des déchets présenté dans le présent document. Afin d'afficher un coût global du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, les chiffres ci-dessus cumulent les dépenses et recettes réalisées par la CCTC et par le SIRTOMAD.

Les dépenses prises en comptes sont celles réalisées en 2019, et donc ne tiennent pas compte du reste à réaliser indiqué précédemment.

Pour faciliter la compréhension et la lecture, la collectivité indiquée entre parenthèse est la collectivité qui participe aux dépenses ou aux recettes concernées.

Ces montants concernent l'ensemble des 22 communes de la Communauté de communes Terres des Confluences.

Ils comprennent également les charges de personnels et d'encadrement des collectes en régie.

Dépenses 2019 en TTC		Recettes 2019 en TTC	
Fonctionnelles	455 415 €	Revente matériaux issu du tri	255 789 €
charge de structure (CCTC)	114 130 €	Revente matériaux issu des déchetteries (CCTC)	911 €
charge de structure (SIRTOMAD)	341 285 €	Revente matériaux issu du tri SIRTOMAD	254 879 €
Prévention	48 928 €	Soutiens éco-organisme	660 280 €
composteurs (CCTC)	9 928 €	Citéo (CCTC)	190 €
chargé de prévention (SIRTOMAD)	39 000 €	Citéo (SIRTOMAD)	654 828 €
Pré-collecte	381 349 €	Eco-organisme des déchetteries (CCTC)	5 262 €
bacs et sacs (CCTC)	381 349 €	Autres produits	31 500 €
Collecte	1 979 178 €	Vente de composteurs (CCTC)	5 605 €
collecte OM, CS, verre, encombrants et déchetteries (CCTC)	1 925 060 €	Redevance déchetteries (CCTC)	24 335 €
collecte SIRTOMAD	54 118 €	Prestation à des tiers (CCTC)	1 560 €
Transfert	111 733 €	TEOM (CCTC)	3 910 731 €
transfert (CCTC)	98 775 €	Subvention Ademe (CCTC)	27 351 €
transfert (SIRTOMAD)	12 958 €	Amortissements de subvention d'investissement (CCTC)	4 198 €
Traitement	2 024 555 €	Amortissements	325 532 €
incinération (SIRTOMAD)	943 517 €	FCTVA	55 446 €
tri (SIRTOMAD)	583 250 €	Autres recettes d'investissement	14 395 €
compostage (CCTC)	15 572 €		
enfouissement (SIRTOMAD)	129 915 €		
traitement déchetteries (CCTC)	352 302 €		
SIEEOM et SMEEOM (CCTC)	147 007 €		
Communication	50 660 €		
Dont TVA (CCTC)	141 306 €		
Total des dépenses du service de traitement des déchets	5 198 826 €	Total des recettes du service de traitement des déchets	5 285 223 €

Ce tableau fait apparaître un **excédent** de **3 778 €** sur le coût global de l'ensemble du service déchets. Le taux de recouvrement du service est de **100%** (86% en 2018), l'excédent est de **3 778 € en 2019** (déficit de **657 551 € en 2018**). Il est calculé à partir du coût aidé, il ne prend pas en compte les recettes pour la vente des matériaux et les soutiens des éco-organisme.

3. Approche analytique des coûts

En complément de l'approche globale des coûts, une approche analytique est mise en œuvre pour déterminer d'autres indicateurs.

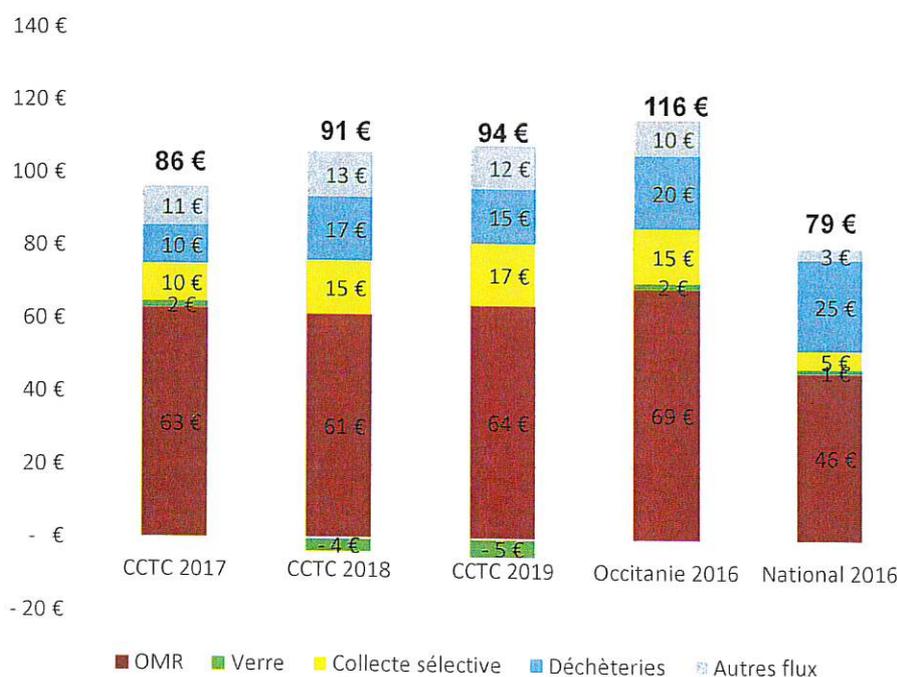
Les coûts intègrent l'ensemble des dépenses de fonctionnement y compris celles liées aux frais généraux de la collectivité (ressources humaines, locaux...). Les dépenses d'investissement ne sont pas intégrées dans cette approche analytique des coûts.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers) et les soutiens des organismes agréés.

Le coût aidé total par habitant ne correspond pas à la somme des coûts aidés par habitant. En effet, le nombre d'habitants varie en fonction des flux, une pondération est donc établie pour obtenir le coût aidé total par habitant. La même démarche est appliquée par les coûts aidés par tonne.

	Coût aidé en € TTC	Coût aidé en € TTC par habitant	Coût aidé en € TTC par tonne
OMR	2 565 683 €	64 €	253 €
Verre	- 197 995 €	- 5 €	- 183 €
Collecte sélective	686 471 €	17 €	331 €
Déchetteries	646 665 €	15 €	78 €
Déchets verts	138 355 €	12 €	261 €
Encombrants	49 825 €	1 €	210 €
Textiles	1 091 €	0 €	5 €
Total CCTC	3 925 587 €	94 €	174 €

Coût aidé en € TTC par habitant



Le coût aide plus élevé sur notre territoire par rapport au coût aidé national s'explique par la présence de collectes séparatives majoritairement en porte à porte plutôt qu'en point d'apport volontaire.

Le coût complet comprend l'ensemble des charges du service sans aucune déduction de recettes.

Poste	Coût complet en € HT	Coût complet en € HT par habitant	Coût complet en € HT par tonne
Structure	455 415 €	10,85€	19,97 €
Communication	50 660 €	1,21 €	3,81 €
Prévention	48 928 €	1,17 €	2,58 €
Pré-collecte	166 092 €	3,96 €	12,49 €
Collecte	1 881 681 €	44,82 €	83,27 €
Transfert / Transport	111 733 €	2,66 €	5,39 €
Traitement des déchets non dangereux	1 954 751 €	46,56 €	90,86 €
Traitement des déchets dangereux	69 804 €	1,66 €	8,41 €
Collecte et traitement SIEEOM et SMEEOM	147 007 €	3,50 €	6,51 €
TVA	141 306 €	3,37 €	6,20 €
Total TTC	5 027 377 €	119,76 €	239,49 €

4. Modalités de financement

Outre la TEOM, la redevance spéciale des déchetteries et la vente des composteurs, le service « déchets » est financé par la CCTC sur ses fonds propres.

Les recettes de vente de matériaux issues de la collecte sélective sont perçues par le SIRTOMAD et la CCTC, les recettes issues des déchetteries sont perçues par Emmaüs 82.

La redevance spéciale mise en place pour les producteurs non ménagers à compter du 1^{er} juillet 2019 ne produira ses effets financiers qu'en 2020. Cette dernière est, en effet, facturée à terme échu, tous les 6 mois.

4.1. Redevance Spéciale pour l'utilisation des déchetteries

La CCTC a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant les déchetteries intercommunales.

Recettes	2016	2017	2018	2019
Redevance déchetteries	19 641 €	19 226 €	13 835 €	24 335 €

Ci-dessous les tarifs appliqués aux professionnels en déchetterie en 2019.

	Nature des déchets	Tarif
Tarif 1	Ferrailles, batteries, piles, cartons, verre, huiles minérales, textiles non souillés, appareils électriques et électroniques, tubes fluorescents et ampoules à économies d'énergie, cartouches d'encres, extincteurs, objets réutilisables par Emmaüs	gratuit
Tarif 2	Bois traités	10 €/m3
Tarif 3	Bois compostables (non traités)	10 €/m3
Tarif 4	Gravats	22 €/m3
Tarif 5	Mélange de matériaux, encombrants	22 €/m3
Tarif 6	Déchets spéciaux (produits toxiques, solvants, peinture...)	2 €/kg
Tarif 7	Pneus véhicules légers déjantés	2 €/pneu
Tarif 8	Pneus véhicules légers non déjantés*	15 €/pneu
Tarif 9	Pneus véhicules lourds déjantés*	15 €/pneu
Tarif 10	Pneus véhicules lourds non déjantés*	90 €/pneu
Tarif 11	Déchets verts*	6 €/m3

* déchetterie de la Biarne uniquement, les pneus et les déchets verts ne sont pas acceptés pour les professionnels à Saint-Béart et à Saint-Pierre.

4.2. TEOM

Le Conseil Communautaire réuni le 9 avril 2019 a fixé le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est directement liée aux propriétés foncières bâties.

La CCTC a encaissé une recette de **3 910 731 €**.

Poste	2017	2018	2019
Recette TEOM	3 590 747 €	3 753 716 €	3 910 731 €.
Taux de TEOM		Cf. tableau	

Le taux de TEOM s'applique par zones selon la répartition suivante :

Communes de la CCTC	Taux de TEOM 2017	Taux de TEOM 2018	Taux de TEOM 2019
Angeville	13,68 %	13,95 %	14,09 %
Boudou	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Castelferrus	11,75%	11,99 %	12,11 %
Castelmayran	14,38 %	14,67 %	14,82 %
Castelsarrasin	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Caumont	11,64 %	11,87 %	11,99 %
Cordes-Tolosannes	11,31 %	11,54 %	11,66 %
Coutures	16,71%	17,04 %	17,21 %
Durfort-Lacapelette	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Fajolles	11,74 %	11,97 %	12,09 %
Garganvillar	15,82 %	16,14 %	16,30 %
Labourgade	9,85%	10,05%	10,15%
Lafitte	15,76%	16,08 %	16,24 %
La Ville-Dieu-du-Temple	11,20%	11,42 %	11,53 %
Lizac	10,20%	10,40 %	10,50 %
Moissac	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Montain	15,37 %	15,37 %	15,84 %
Montesquieu	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Saint-Aignan	11,57 %	11,80 %	11,92 %
Saint-Arroumex	12,89 %	13,15 %	13,28 %
Saint-Nicolas-de-la-Grave	10,66 %	10,87 %	10,98 %
Saint-Porquier	11,20 %	11,42 %	11,53 %

La TEOM apporte une recette de **93,15 € par habitant** (89,64 € par habitant en 2018) à la CCTC.

4.3. La vente de composteurs

Les composteurs sont revendus par la CCTC à moitié du prix d'achat aux habitants de la CCTC. La vente des composteurs a permis d'encaisser une recette de **5 605 €** en 2018.

Recettes	2017	2018	2019
Vente de composteurs	2 567 €	5 469 €	5 605 €

5. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Pré-collecte

Les bacs de collecte sont fournis par la société Sulo dans le cadre d'un marché public de fournitures.

Collecte des déchets

La collecte des encombrants en porte à porte est confiée à Emmaüs 82 dans le cadre d'une convention. La collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre pour les communes de Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple est réalisé par la DRIMM du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 puis par Véolia dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Traitement des déchets

Les encombrants issus des déchetteries sont envoyés au Centre d'Enfouissement Technique de la DRIMM à Montech.

Les déchets verts issus des déchetteries et des collectes en porte à porte sont envoyés vers la plateforme de compostage d'APAG Environnement à Castelsarrasin.

Contrat de recettes pour la CCTC

La CCTC a signé des contrats ou des conventions pour percevoir les soutiens liés aux Responsabilités Élargies aux Producteurs (REP) de déchets :

- Citeo pour la REP emballages et papier (189,69 €, reliquat soutien 2017),
- EcoDDS pour la REP DDS (Déchets Diffus Spécifique, 4 762, 05 €),
- DASTRI pour la REP DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux, pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- Corepile pour les piles et accumulateurs (pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- EcoTLC pour la REP TLC (pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- Récylum pour les ampoules et néons (500 €).

	Titulaire	Montant 2015 en € TTC	Montant 2016 en € TTC	Montant 2017 en € TTC	Montant 2018 en € TTC	Montant 2019 en € TTC	Evol. 18/19
Fourniture de bacs	Sulo	45 579 €	34 861 €	68 275 €	134 212 €	162 711 €	21%
Collecte des encombrants	Emmaüs 82	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €	0%
Collecte des déchets	DRIMM	/	/	167 586 €	184 307 €	28 796 €	-84%
Collecte des déchets	Véolia	/	/	/	/	140 484 €	/
Mise en CET des encombrants	DRIMM	175 880 €	177 152 €	169 577 €	196 055 €	175 906 €	-10%
Traitement des déchets verts et du bois	Apag Environnement	83 625 €	65 326 €	79 968 €	98 027 €	96 601 €	-1%

6. Les principales dépenses d'investissement

Dépenses en € HT	
Logiciel de gestion du parc de bacs	12 895,20 €
Echéance emprunt achat BOM	31 827,19 €
Aménagement d'une aire de lavage	41 961,12 €
Achat de bacs et de PAV verre	200 230,20 €
Total	286 913,71 €

1. Actions déjà réalisées en 2020

Le présent rapport annuel des déchets étant rédigé en mai, une partie des actions prévues en 2020 sont d'ores et déjà réalisées.

Achat de matériel

L'achat d'une BOM 19 T est prévu sur le budget 2020. Elle a été commandée en février 2020.

Maintien de la continuité de service pendant la crise sanitaire

La CCTC a dû réorganiser ses services pour s'adapter à la crise sanitaire liée au coronavirus. Pendant le confinement les services suivants ont été modifiés :

- suspension de la collecte des déchets verts en porte à porte dans les centres urbains de Castelsarrasin et Moissac
- arrêt de la collecte du tri sélectif pour les professionnels de santé suite à des erreurs de tri d'équipements de protection contre le coronavirus,
- suspension des livraisons de bacs sauf cas exceptionnels urgents,
- suspension de la distribution des composteurs individuels,
- fermeture des déchetteries pour les particuliers du 18 mars au 27 avril puis réouverture progressive sur rendez-vous. Fonctionnement normal retrouvé le 15 juin 2020.

Candidature à l'appel à projet régional sur les biodéchets

La région Occitanie et l'Ademe ont lancé conjointement un appel à projet sur la gestion des biodéchets. Le SIRTOMAD a candidaté en collaboration avec la CCTC à cet appel à projet dans le but de mettre en place des actions sur la prévention et la gestion des biodéchets. L'objectif est de promouvoir des actions alternatives de prévention et de gestion de proximité pour réduire les tonnages de déchets végétaux.

2. Actions à réaliser en 2020

Opération de promotion du compostage

En septembre 2020, la CCTC renouvelle pendant deux semaines son opération sur la promotion du compostage individuel en proposant la livraison des composteurs à domicile.

Achat de matériel

La livraison d'une benne à ordures ménagères de 19 Tonnes est prévue pour le mois de juin 2020. Elle a été commandée en octobre 2019. Cette dépense fait partie des restes à réaliser du budget 2019.

Optimisation des tournées de collecte

Suite à la fusion des intercommunalités, le périmètre du territoire a évolué. Les circuits de collecte sont toujours calqués sur les anciennes limites intercommunales, voire communales. Afin d'optimiser les déplacements et les temps de collecte, une étude permettra de refondre l'ensemble des circuits.

Optimisation des déchetteries

Une étude a été conduite en 2017 pour optimiser le fonctionnement des trois déchetteries intercommunales. Cette étude a permis d'établir un programme de travaux sur 3 ans qui permettra de remettre aux normes les déchetteries et d'accepter de nouveaux flux afin d'harmoniser les niveaux de

services sur le territoire. Les travaux de la première année du programme d'optimisation devraient démarrer en 2020.

Harmonisation du fonctionnement des déchetteries

Des actions seront mises en place avant le démarrage des travaux :

- Achat de caissons pour réduire les frais de location,
- Mise en place d'une filière pour les gravats à la déchetterie de la Biarne,
- Mise en place d'une filière REP pour les pneumatiques à la déchetterie de la Biarne,
- Mise en place d'une filière REP pour l'ameublement à la déchetterie de la Biarne,
- ...

Renouvellement et mise en place de nouveaux marchés :

- Mise en place d'un marché d'entretien des véhicules poids lourds
- Renouvellement du marché de traitement d'encombrants
- Mise en place d'un marché de traitement pour les déchets chimiques

Déploiement du système « Cliiink » de récompense du geste de tri du verre

Cliiink est un outil incitatif en vue de recycler un maximum d'emballages en verre tout en permettant aux habitants de remporter des cadeaux (promotions ou bons d'achats chez les commerçants locaux, offres culturelles, sportives, etc). Ce dispositif permet par ailleurs de redynamiser les commerces de centre-ville. A partir d'un smartphone ou d'une carte, l'utilisateur gagne des points chaque fois qu'il jette un emballage en verre dans une borne prévue à cet effet. Il peut ensuite se connecter sur le site cliiink.fr et découvrir les offres des différents partenaires.

Ce dispositif sera déployé en juillet 2020.

Projet de service Déchets

Afin d'orienter les actions du service public de prévention et de gestion des déchets sur les années à venir, le service élabore un projet de service pour les actions à mener dans les années à venir en vue d'améliorer et d'optimiser le service.

**RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET
DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » - Année 2019**

Maison de l'intercommunalité
636 rue des Confluences
BP 50046
82102 CASTELSARRASIN

Directeur de la publication : Bernard GARGUY, Président de la Communauté de
communes Terres des Confluences

Rédaction : Claire CAPDEVIELLE

Coordination de rédaction : Nezha BAUDET

Photos : Communauté de communes Terres des Confluences

Données : SIRTOMAD, Emmaüs 82, Ademe, Citéo

Achévé d'imprimer en juin 2020